Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Mars 1887 No. 23.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

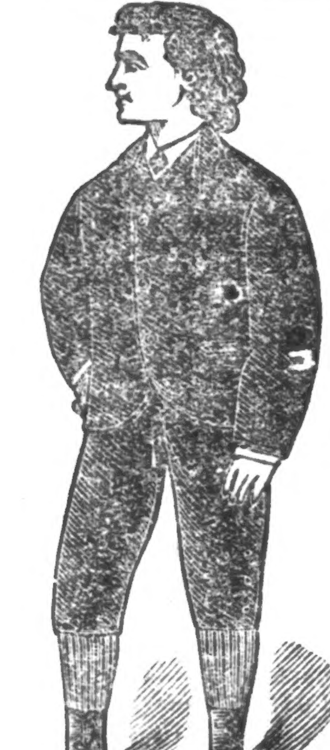
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



— LE —

MAGASIN BLEU

426 RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

AU PUBLIC.

Le plus Grand Sacrifice de

HARDES - FAITES

Qui ait encore eu lieu dans Winnipeg.

Venez et examinez

| | |
|---|---|
| Nos Habillements Noirs, tout laine | $7,75 |
| Nos Habillements tout laine | 8.50 |
| Nos Habillements en Tweeds Canadiens de qualité supérieure | 12.00 |
| Nos Habillements en Tweeds Anglais de qualité supérieure | 11.50 |
| Nos meilleurs Habillements en laine, valant $35.00 pour | 20.00 |

Vous ne serez pas trompés. Venez juger vous-mêmes.

Toutes nos Marchandises sont marquées de leurs prix comme vous pouvez les voir à notre porte.

L'assortiment de Pantalons le plus beau et le meilleur marché qui soit à Winnipeg.

N'oubliez pas l'endroit :

LE MAGASIN BLEU, 426 rue Principale Winnipeg.

3m 1,10,35

ACHETEZ

— VOS —

MARCHANDISES SECHES

— CHEZ —

WM. BELL.

Notre assortiment du printemps est encore préférable à celui des autres années.

Nous avons en mains les Meilleures Marchandises que l'on puisse se procurer.

Ces Marchandises consistent en

ETOFFES A ROBES,
GARNITURES, CACHEMIRES,
MÉRINOS, VELVETEENS
ARTICLES de FANTAISIE, TWEEDS,
COTONS, INDIENNES,
ETC., ETC.

CHEMISES POUR MESSIEURS et VÊTEMENTS DE DE DESSOUS en Grande Variété.

Wm. BELL,

288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham,

WINNIPEG.

3m 18,2,86

VIANDES

— DE —

PREMIÈRE QUALITÉ

— AU —

Prix du Marché de Winnipeg.

M. McCORMICK, Agent.

Notre intention en ouvrant une boutique à Saint-Boniface est de faire bénéficier nos compatriotes des mêmes avantages dont nous avons déjà fait profiter les habitants de Winnipeg. Nous espérons rencontrer le même succès.

Rappelez-vous que notre arrivée sur le marché de Winnipeg a fait baisser le prix de la viande. En nous encourageant et nous soutenant vous défendrez vos propres intérêts.

Nous ne voulons faire qu'un bénéfice honnête et modéré ET SOMMES DÉCIDÉS A NE PRÊTER LA MAIN A AUCUNE ENTENTE DESTINÉE A PRODUIRE DES HAUSSES FACTICES.

Vous êtes certains de trouver chez nous la p'us stricte honnêteté dans toutes les transactions.

Boucherie de LISBYVILLE,

Succursale de LISBYVILLE Meat Stall,

Avenue Taché, Bloc de M. LaRivière,
Saint-Boniface.

1m 24,2,87

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,

WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

6m 18,6,85

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN–CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. lan 14 1 86

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.

MADAME BLAIS,

MODISTE.

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Etoffes à robes en grande variété.

Toute étoffe achetée chez Madame Blais sera taillée gratis, sur demande.

Ouvrages faits à bas prix.

Une visite est sollicitée.

lan 15 4 86.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boîte No. 161, Saint-Boniface.

jno 12 3 85.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

EDWARD KELLY

*Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.*

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.

lan.8.7.87.

# REPRODUCTIONS

## LE PRÊTRE.

Il est un ange sur la terre,
Un messager du grand ciel bleu,
Que les hommes nomment mon Père,
Quand ils veulent approcher Dieu.

Sa main leur indique la route
Qui seul mène au vrai bonheur,
Sa voix calme bannit le doute
Qui tourmente le voyageur.

Ses lèvres ont mille paroles,
Pour consoler et pour bénir,
Et nous enseignant par symboles,
Ce que l'homme doit devenir.

Près du berceau, près de la tombe,
Tenant en mains son crucifix,
Il est là—consolant qui tombe,
Répétant : "Courage, mon fils."

C'est des mortels le seul grand homme,
Le messager du Roi des Rois,
Et le seul qu'ici-bas, l'on nomme
Ami, père et frère à la fois.

Et cet archange de la terre,
Cet envoyé du ciel si doux,
Que les humains nomment leur père
Pour vos enfants, Père, c'est vous !

J. A. CHAGNON.

## LA TRISTESSE DES JOIES MONDAINES.

La tristesse ! En ce siècle où l'on offre à l'homme "émancipé" toutes les jouissances matérielles, où on le berce des beaux refrains de liberté, d'égalité, de fraternité, où on l'enorgueillit de tous les progrès des sciences physiques et naturelles, la tristesse éclate partout en paroles amères.

M. Pailleron, dans une séance solennelle de réception à l'Académie disait avec la réserve que commandait le lieu où il parlait :

" Et la gaieté ! l'inoffensive ! Cette qualité, j'allais dire cette vertu si particulièrement française qui nous rendait le devoir plus facile, le malheur plus léger ; qui mettait à nos autres vertus comme une aigrette scintillante ; qui, mêlée à notre urbanité, en faisait de la politesse, à notre courage de la bravoure, qu'est-elle devenue ?

" Hélas ! elle est atteinte, elle aussi, par ce mal de langueur, par cette anémie endémique qui, depuis si longtemps déjà, nous ronge et dont on peut établir le diagnostic par mille indices......

" Oh ! oui, ce peuple est malade et je ne le croirai guéri que lorsque la gaieté lui sera revenue."

" Le pessimisme, écrivait dernièrement dans la *France* M. H. Second, c'est la philosophie à la mode sur le pavé de Paris. Un tas de jeunes gens se réclament de Schopenhaüer et de Hartman. Il s'en suit en littérature spécialement un débordement d'idées plus noires que l'encre d'imprimerie, de conceptions lamentables de la vie qui donneraient tout de suite envie de la quitter."

Dernièrement le *Figaro* mettait au concours une "pièce de poésie" et une "nouvelle en prose." Le compte rendu dit : "Toutes ces nouvelles lues, il m'a semblé que je sortais d'une clinique. Tout le monde y est fou, se tue, pleure. A la monomanie du suicide des personnages je ne vois rien de mieux à comparer que la mélancolie forcenée des auteurs."

La cause de cette universelle tristesse dans le monde *où l'on s'amuse le plus*, a été signalée dernièrement par un rédacteur de ce même journal : "Si tout autour de nous, dit-il, les esprits s'assombrissent, il n'en faut pas accuser la seule crise industrielle : *le mal vient surtout de la crise morale*, dans laquelle le pessimisme envahissant a jeté toute notre époque."

Et cette crise morale, d'où vient-elle, si ce n'est de l'éloignement de Dieu. Les lettres, l'art, la science, la philosophie, tout s'est éloigné de Dieu, et en s'éloignant de Dieu tout cela est tombé dans les ténèbres, qui ne peuvent inspirer que des idées sombres, les craintes et les désespoirs. Le positivisme, qui, de nos lycées, a envahi toutes les branches du savoir et de l'activité humaine, tue tout idéal. Le littérateur est devenu réaliste, se vautrant dans le laid, l'horrible, l'obscène. Le savant devenu transformiste ne voit plus dans l'homme, image de Dieu, qu'une bête perfectionnée. Quelle joie, quel élan peuvent sortir d'un cœur qui a ces tristes persuasions et emploie son talent à les communiquer aux autres ? Des auteurs de la science, de la littérature, de l'art, ces idées troublantes, repetissantes, avilissantes se répandent par mille canaux dans tout le corps social et y éteignent peu à peu toute espérance, toute joie et tout bonheur.

En l'éloignant de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Eglise, on a ôté au peuple français autrefois si gai et si heureux la "divine vertu de la joie dans l'effort et de l'espérance dans la lutte."

" Qui prononcera la parole d'avenir ?" demande M. P. Bourget, un libre-penseur réaliste, après avoir constaté dans son nouveau livre la maladie de tristesse et de désespoir dont est atteinte la jeune génération. Nous répondrons en citant les vers dédiés au Christ crucifié par un poète qui, après avoir cru en Jésus-Christ et en l'Eglise, a fini si tristement dans l'apothéose de l'orgueil et le néant de la libre-pensée, V. Hugo :

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car [il pleure ;
Vous qui riez, venez à Lui, car il sourit ;
Vous qui souffrez, venez à Lui, car il [guérit ;
Vous qui passez, venez à Lui, car il de-[meure.

## SOIXANTE ANS D'EXPÉRIENCE.

Mon fils je t'ai élevé en bon chrétien : soit toujours digne de ce beau titre et tu trouveras le bonheur.

Un bon métier est un trésor. Tu peux te dire riche tant que tu seras sans dettes et que tu auras un liard dans ta poche.

Dieu a béni mon travail. J'ai vu venir la vieillesse sans crainte, car j'ai vécu sans nuire à mon prochain et j'ai épargné une poire pour la soif.

Beaucoup d'ouvriers, quand le travail de chaque jour les fait vivre, sentent le désir de se perfectionner dans leur métier. Pour cela ils jugent bon de voyager.

Si tu veux voyager, voyage. Mais loin d'ici comme au foyer paternel, n'oublie pas que tu es chrétien. Les lâches seuls rougissent de leur foi.

Ne laisse rien passer sans bien le voir : il faut toujours demander :—A quoi cela sert-il ?

Comment fait-on cela ?

Si tu rencontres plus pauvre que toi, partage ton pain avec lui. Ce que l'on offre par charité n'est pas perdu, qui donne au pauvre prête à Dieu.

Si tu ne voyages pas comme je t'ai dit, si tu ne t'instruis pas en questionnant, autant vaudrait rester au logis. Tu verras des arbres verts, des maisons blanches et des hommes à deux jambes ; tout cela tu peux le trouver ici.

J'ai vu des ouvriers qui avaient habité longtemps les grandes villes et qui n'en connaissaient que les belles promenades et les endroits où l'on s'amusait ; au retour ils n'étaient pas plus savants mais ils étaient plus mauvais.

Lorsque dans un village tu verras beaucoup de cabarets, sois sûr que tu y trouveras peu d'économie, peu de bonheur domestique, et beaucoup de fainéants et de mauvais sujets.

Si tu ne rencontres pas les cultivateurs dans les champs dès le lever du soleil, tu es sûr de les rencontrer au cabaret longtemps après son coucher.

Quand tu verras qu'on y fait trop de cas des kermesses et des réjouissances, tâche d'avoir beaucoup de petite monnaie en poche : tu en auras besoin pour les mendiants qui te tendront la main.

Si tu es en un pays étranger, ne te mêle pas de politique : tu passeras plus utilement ton temps dans les salles de lecture que dans les cafés.

Evite aussi les discussions à propos de religion : c'est souvent en écoutant les ignorants que l'on tombe dans le doute et l'erreur.

Une ville où l'herbe croit dans les rues, un pays dont les routes sont mal entretenues ne promettent rien à celui qui cherche de l'ouvrage. Passe ton chemin et ne t'y arrête pas.

Quand tu verras beaucoup de filles pâles et maigres, c'est qu'il y a beaucoup de salles de danse et peu de travail.

Quand tu verras faire des parties de plaisir pendant les jours de la semaine gare aux banqueroutes !

Ne juge jamais sur l'apparence ; un bel habit cache souvent une grande misère, un visage souriant peut servir de masque à un caractère pervers.

Si tu veux habiter un pays tranquille et heureux, cherche celui dont les journaux parlent le moins.

Où les villageois sont grossiers et ne saluent personne, les bœufs font mieux leur besogne au râtelier que le magister à l'école.

Si tu arrives dans les pays où les routes sont belles et bien plantées ; où l'on ne voit pas de champs en friche ; où l'étranger est accueilli cordialement ; où les mendiants ne vous arrêtent pas à chaque coin de rue ; où les enfants fréquentent assidûment l'école et ne flânent pas sur les places publiques ; où le bourgmestre et l'instituteur s'accordent avec le curé, arrête-toi là, mon fils, tu es dans un pays habité par de braves gens qui ont la tête et le cœur bien placés.

Défie-toi des lieux où l'on ne termine rien sans diner, où l'on ne passe pas une soirée d'hiver sans délassement coûteux : il ne faut pas que l'estomac dirige la tête.

Là où l'on te fera faire antichambre ; où l'on te demandera soigneusement ton nom avant d'aller voir si monsieur est au logis, tu as le droit de supposer qu'on a des créanciers et qu'on craint leur visite ; quand tu peux arriver au maître sans passer par les domestiques, tâche de travailler pour lui, tu es sûr d'être payé.

Si ton maître est malheureux, ne sois pas trop dur pour lui : assiste-le en travaillant de tout cœur et ne sois pas exigeant pour le salaire. En tout cas, conduis-toi de telle façon que tu puisses ramasser sans honte et sans remords le prix de ton travail.

Là où il y a beaucoup de monde au café, où l'on fume et boit jusqu'au milieu de la nuit, on ne fait pas grand cas des arts et des sciences. On ne s'instruira jamais dans la compagnie des pilliers de cabaret.

Là où les écoles sont toujours trop grandes pour le nombre des élèves et où les professeurs sont mal rétribués, on verra beaucoup d'ignorants.

S'il le faut absolument fais partie d'un cercle, mais n'y va pas trop souvent ; les cercles ont tué l'esprit de famille. C'est dans ta petite chambre que tu feras les meilleures choses.

Procure-toi de bons livres, mais n'en lis aucun sans prendre des notes si tu veux tirer profit de ta lecture.

Ne dépense jamais tout ce que tu gagnes et la misère ne t'atteindra pas.

Si tu arrives dans une ville où il y a beaucoup d'avocats et de médecins, prends garde d'être malade ou d'avoir des procès.

Questionne beaucoup et réponds clairement et en peu de mots ainsi tu t'instruiras, mais en écoutant les autres.

Loues ce que tu trouveras louable, mais ne blâme pas ce que tu trouveras blâmable.

Je t'ai dit qu'un bon métier est un trésor, si jamais tu te maries, prends une femme de ménage : l'activité et l'entente en affaires valent autant qu'une grosse dot. Examine surtout si la jeune fille aime sa mère, car la fille qui n'aime pas ses parents n'aimera jamais son époux et la malédiction de Dieu pèsera sur sa maison.

En voilà assez, quoique je ne t'aie pas tout dit ; mais cela suffit pour que tu saches à peu près sur quoi ton attention doit se porter.

Et maintenant, aime Dieu et va ton chemin ?

## LE ROLE DE LA FEMME.

S'il est un lieu qui soit réellement le domaine de la femme, nous dirons même son royaume, car elle y règne en souveraine, c'est son intérieur, c'est sa maison. Au foyer domestique se rattachent toutes ses tendresses, tendent tous ses efforts, se rapportent ses travaux et ses préoccupations. Le labeur de l'homme l'entraîne au dehors, la tâche de la femme s'accomplit au dedans ; au premier, il faut le grand jour de la vie publique, à la seconde, l'ombre du toit familial. Et que de diversités dans cette tâche sans cesse renaissante ! Responsabilité morale, travaux multiples, soins minutieux, bons exemples : la mission de la femme comporte tout cela.

A elle le souci de règler la dépense de chaque jour, conformément aux ressources dont elle peut disposer ; à elle d'organiser le menu des repas de façon à avoir une nourriture saine, reconfortante et économique ; à la bonne ménagère le soin de préparer ou de faire exécuter les vêtements de chacun des membres de la famille, de veiller à leur entretien et à leur propreté. A la maîtresse de maison, la tâche si délicate et parfois si difficile de gouverner et de diriger les domestiques. Et ces soins affectueux dont le cœur est l'inspirateur souverain : choix de la chambre la plus chaude pour l'aïeul, la plus éloignée du bruit pour le malade, précautions minutieuses pour la première enfance ; voilà l'objet des préoccupations de la mère de famille.

Mais si le bien-être matériel des siens réclame sans cesse son intervention, c'est surtout au point de vue moral que son influence bénie doit s'exercer sur tous. La vie en commun, même dans une famille unie, ne laisse pas d'avoir quelquefois des luttes intestines, faciles à envenimer si une parole conciliante ne venait ramener la paix, et le rôle qui exige parfois une certaine finesse et toujours beaucoup de tact et de sentiment, c'est à la femme de le remplir. A elle aussi de soutenir le courage d'un époux ployant sous le poids des embarras financiers et autres ; à elle d'inculquer à ses fils les principes de la saine morale et de la foi profonde. Ces premières leçons ont une importance extrême : parfois emporté par le remous des affaires et les soucis de la vie matérielle, l'homme semble les avoir oubliées, mais quand la fougue de la jeunesse ou la fièvre de la lutte pour l'existence ont fini leur temps, ces saintes traditions déposées par la mère dans l'âme de l'enfant, se réveillent tout à coup et éclairent sur les dangers du chemin.

Mais pour accomplir noblement cette mission sublime de la femme, il faut une vertu solide, un jugement sûr, de l'expérience, un dévouement complet à ses devoirs, toutes choses qui ne s'acquièrent pas en un jour. La jeune fille ne saurait donc trop tôt s'initier à cette science de l'administration d'une maison, et les mères ou les institutrices ne doivent rien négliger pour la leur inculquer ; par là se prépare leur bonheur à venir, la considération qui les entourera ; par là elles feront autour d'elles une atmosphère sereine où la famille se dilatera.

Dans plusieurs Etats la science du ménage est en grand honneur ; en Allemagne, en Angleterre où les filles des lords ne dédaignent pas de confectionner pâtisserie et confitures ; aux Etats-Unis surtout dont les actives ménagères se font aider par leurs plus jeunes enfants, en laissant même, dans quelques travaux, une certaine initiative qui leur donne une expérience toute personnelle. Nos jeunes canadiennes ne voudraient point rester en arrière ? Non, leur renommée est faite pour la grâce de leurs ajustements : du moindre colifichet, elles savent se faire une parure, de même, en suivant nos conseils, elles deviendront habiles à conduire une maison avec tact, économie, tout en y emportant un réel bien-être et ce charme secret qui met un rayon de poésie dans les intérieurs les plus modestes, dans les occupations les plus vulgaires.

E. M.

## La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, on adresse avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 *Power's Block. Rochester. N. Y* lan 26 11 85.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine de l'imprimerie du *Times*

WINNIPEG, Man.

3·8 1a



**Jeudi, 24 Mars 1887.**

## NOTRE LEGISLATURE.

La législature provinciale est convoquée et la session doit s'ouvrir à Winnipeg, jeudi, le 14 avril prochain. Ce sera la première session de la sixième législature de cette province.

Sans vouloir anticiper l'avenir, nous promettons néanmoins une session bien intéressante, à cause des grandes questions qui seront soumises à la chambre par le gouvernement.

L'esprit de progrès qui depuis plusieurs années a présidé à l'administration de la chose publique, est pour nous un gage de ce que le gouvernement nous réserve pour l'avenir, aussi attendons-nous avec anxiété le programme de la prochaine session.

Les réformes apportées à notre système municipal, aux lois concernant l'administration de la justice, à notre loi électorale sont maintenant à subir l'épreuve de leur mise en vigueur ; il nous faut à présent étudier la situation dans son ensemble.

La province a déjà pris les proportions d'un grand pays, et ses besoins sont devenus des nécessités. Il est indubitable que pour assurer le développement d'un pays, il faut répandre et protéger son commerce intérieur et extérieur ; pour arriver à cette fin, il faut des moyens faciles et suffisants de communications pour le transport et l'écoulement des produits de l'agriculture et de l'industrie. En un mot : ce sont des chemins de fer qu'il nous faut. La politique du gouvernement provincial a, jusqu'ici, été toute libérale en faveur de la construction de nos chemins de fer locaux. Des efforts ont même été faits pour encourager la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, et une charte spéciale a été accordée à une compagnie offrant de construire une ligne indépendente du chemin du Pacifique pour relier Winnipeg aux lignes des Etats-Unis ; mais il semble qu'il faille donner une nouvelle impulsion à ces deux entrepreneurs, et elle sera donnée. Nous voulons aussi une ligne de chemin partant de Winnipeg pour aller au Lac-des-Bois et nous l'aurons.

L'avenir s'offre à nous sous l'aspect le plus favorable, et nous ne doutons pas que nos gouvernants ne fassent honneur à la position responsable qu'ils occupent.

## UNE GRANDE NOUVELLE ! ! !

*L'Electeur* du 19 mars qui nous arrive à l'instant, nous annonce la chute du cabinet Norquay, ni plus ni moins. Il faut aller bien loin pour savoir ce qui se passe chez soi. Le grand organe de l'opposition ici ne fait pas le quart autant de tapage que la feuille Québecquoise toujours si véridique et si franche ; parce que, tout simplement ; il n'y a pas lieu de se réjouir. Le confrère de là-bas prend feu plus vite lui ; d'ailleurs, de tout temps, l'on a pu remarquer que réfléchir avant d'écrire n'était pas précisément son fort. Sa caractéristique, tout le monde s'il ne l'admet pas tout haut, le pense tout bas, c'est de faire le contraire.

Jugeons un peu par l'extrait suivant :

On se rappelle qu'au lendemain des dernières élections générales du Manitoba, nous nous étions attiré une bordée de quolibets parceque nous avions arboré des drapeaux en tête de nos colonnes et annoncé la défaite du gouvernement Norquay, quand il sortait des élections avec une faible majorité.

Notre explication fut facile. Sans doute, le cabinet Norquay n'était pas défait, mais nous nous flattions d'avoir assez le sens politique et la pratique des événements pour être convaincu qu'il avait reçu son coup de mort et ne pouvait aller bien loin avec une aussi faible majorité.

Avions-nous raison ou non ? Il y a à peine quelque mois de cela et une crise ministérielle vient déjà d'éclater à Winnipeg.

Le cabinet Norquay est en pleine décomposition, par suite de la défection d'un de ses membres, qui est passé à l'opposition.

Il est vraiment admirable le *sens politique* du confrère ! *sa pratique des événements* nous foudroie ! Il avait jugé en décembre dernier que la défaite de l'opposition qui compte treize membres sur une chambre de trente-cinq, était une victoire, et le temps qui s'est écoulé depuis n'a fait que confirmer ce jugement chez lui. Un tel état d'esprit serait plaisant s'il n'était pas propre à exciter la pitié.

Le cabinet Norquay n'est pas en décomposition. Si c'est un correspondant qui vous a fourni cette information elle n'était pas exacte, comme du reste toutes celles que vous publiez de temps à autres sur Manitoba et le Nord-Ouest. Nous sommes plutôt portés à croire que vous avez fait un rêve qui vous est agréable et que pour cela nous ne troublerons pas jusqu'au jour du réveil, le 14 du mois prochain, où, nous vous le promettons, vous ne serez pas tenté d'arborer de drapeaux en tête de vos colonnes, quelque chronique que soit cette fantaisie chez vous.

## LES ELECTIONS DU NORD-OUEST.

Les quatre districts électoraux des territoirès du Nord-Ouest ont élu quatre ministériels, MM. Davin, Perley, Davis et Macdowall.

Nous sommes fiers de ce résultat parceque les moyens employés par les adversaires ont été des plus indignes. L'on est parti de Montréal pour venir débiter les mensonges les plus grossiers, par exemple : que le gouvernement de Sir John était battu à plate couture ; que c'était l'opposition qui fournissait des provisions aux familles métisses nécessiteuses ; que c'était l'opposition qui fournissait des grains de semence aux colons, etc. L'on croyait que les électeurs se laisseraient prendre à ces filets. Inutile de dire qu'on s'est grandement trompé.

Nous ne pouvons pas encore aujourd'hui donner les majorités officielles, mais les chiffres approximatifs que nous publions ci-après peuvent au moins donner une idée de la votation.

### ALBERTA.

Dans ce district tous les retours sont rentrés, moins un, celui de Athabaska Landing, et M. Davis, conservateur, a actuellement une majorité de 257 voix.

| | Davis. | Hardisty | Lafferty. |
|---|---|---|---|
| 1. Rivière du Vieux...... | 8 | 0 | 0 |
| 2. Pincher Creek......... | 97 | 1 | 1 |
| 3. New Oxley.............. | 10 | 1 | 2 |
| 4. Macleod.................. | 201 | 2 | 1 |
| 5. Stand-off................. | 14 | 2 | 1 |
| 6. Ste. Marie.............. | 10 | 0 | 0 |
| 7. Lethbridge.............. | 187 | 12 | 6 |
| 8. Rivière Haute.......... | 34 | 9 | 6 |
| 9. Sheep Creek............ | 33 | 4 | 12 |
| 10. Pine Creek............ | 13 | 4 | 34 |
| 11. Gleichen................ | 24 | 11 | 0 |
| 12. Calgarry................ | 174 | 95 | 141 |
| 13. Cochrane............... | 3 | 6 | 12 |
| 14. Morley................... | 3 | 12 | 2 |
| 15. Banff..................... | 38 | 7 | 0 |
| 16. Red Deer............... | 39 | 12 | 4 |
| 18. Wolf Creek............. | 19 | 3 | 0 |
| 19. Agence de la Rivière Bataille.............. | 14 | 11 | 0 |
| 20. Etablissement de Riv. Bataille.............. | 35 | 35 | 0 |
| 21. Edmonton-Sud......... | 7 | 55 | 1 |
| 22. Edmonton.............. | 11 | 114 | 2 |
| 23. Belmont................. | 7 | 45 | 1 |
| 24. Stoney Creek.......... | 3 | 24 | 0 |
| 25. Clover Bar.............. | 2 | 31 | 0 |
| 26. St. Albert.............. | 2 | 130 | 3 |
| 27. Saskatchewan.......... | 10 | 46 | ... |
| 28. Rivière Eturgeon...... | 1 | 22 | 1 |
| 29. Ste. Anne.............. | 9 | 17 | ... |
| 30. Lac Castor.............. | ... | 8 | ... |
| 31. Victoria.................. | 1 | 22 | 0 |
| 32. Lac la Selle............ | ... | 6 | ... |
| 33. Lac du Poisson Blanc | ... | 3 | ... |
| 34. Lac la Biche............ | 26 | 30 | ... |
| 35. Athabaska Landing... | ... | ... | ... |
| Totaux.............. | 1,035 | 780 | 230 |

### ASSINIBOIA EST.

| | Perley. | Dickie. |
|---|---|---|
| 1. Moosomin.................... | 238 | 121 |
| 2. Baupord s, 4 12 30.......... | 27 | 15 |
| 3. Wapella........................ | 78 | 28 |
| 4. Ecole, 6 14 33................ | 63 | 30 |
| 5. Young, 24 12 1, 2d m...... | 25 | 12 |
| 6. Glen Adelaide................ | 12 | 24 |
| 7. Cannington Mills............ | 21 | 17 |
| 8. Clare............................ | 18 | 31 |
| 9. Carlyle......................... | 27 | 28 |
| 10. Dalesbora.................... | 11 | 14 |
| 11. Alameda...................... | 54 | 8 |
| 12. Boscurvis.................... | 10 | 14 |
| 13. Carnduff...................... | 50 | 38 |
| 14. Antler.......................... | 29 | 18 |
| 15. Rocanville.................... | 21 | 34 |
| 16. Redpath...................... | 7 | 10 |
| 17. Pedin 12 22 30.............. | 7 maj. | |
| 18. McKay Réserve des Sauvages.................. | | |
| 19. Fourche Riv. Faisan...... | | |
| 20. Yorkton....................... | 61 | 39 |
| 21. Crescent Lake............... | 26 | 26 |
| 22. Kinbrae........................ | 36 | 6 |
| 23. Taillefer 30 18 3 w 2d m.. | 9 | 4 |
| 24. Whitewood.................... | 96 | 40 |
| 25. Broadview..................... | 60 | 29 |
| 26. Irwin 10 14 4 w 2d m...... | 22 | 14 |
| 27. Dixon 20 15 6 w 2d m...... | 11 | 8 |
| 28. Grenfell........................ | 93 | 47 |
| 29. Moffatt......................... | 50 | 13 |
| 30. Tête de l'homme............. | 59 | 19 |
| 31. Qu'Appelle, station......... | 88 | 75 |
| 32. Hamelin 10 25 12............. | 22 | 13 |
| 33. Wolseley........................ | 81 | 29 |
| 34. Clarke, 18 19 9............... | 44 | 34 |
| 35. Fort Qu'Appelle.............. | 114 | 51 |
| 36. Kitapwe......................... | 42 | 40 |
| 37. Wild, to 28, r 15 w 2d m.. | | |
| 38. Johnson 18 21 11 w 2d m. | 17 maj. | |
| Montagne de Tondre........ | 18 | 15 |

Majorité pour Perley 595

Encore à venir les retours de cinq pols.

### ASSINIBOIA-OUEST.

| | Davin. | Ross. |
|---|---|---|
| 1. Regina............................ | 233 | 71 |
| 2. Balgonie......................... | 61 | 16 |
| 3. Loon Creek...................... | 30 | 5 |
| 4. Montagne de Tondre......... | 5 | 0 |
| 5. Strasburg........................ | 12 maj. | |
| 6. Marieton.......................... | | maj 8 |
| 7. Craven............................ | 61 | 14 |
| 8. Bole, 14 19 19 w 2d m....... | 39 | 12 |
| 9. Pense.............................. | 15 | 6 |
| 10. Mâchoire d'Orignal.......... | 59 | 109 |
| 11. Cafferata 24 18 24 w 2d m.. | 15 | 6 |
| 12. Green 22 19 26 w 2d m...... | ... | ... |
| 13. Caron............................. | 10 | 11 |
| 14. Willow Bunch.................. | 1 | 55 |
| 15. Swift Current.................. | 13 | 12 |
| 16. Saskatchewan-Sud........... | 3 | 8 |
| 17. Maple Creek.................... | 50 | 20 |
| 18. Dunmore......................... | 12 | 3 |
| 19. Medecine Hat.................. | 76 | 46 |
| 20. Red River Forks.............. | ... | ... |
| Lac Buffalo........................ | 17 | 5 |
| Totaux............................. | 711 | 407 |

Majorité pour Davin jusqu'à present 314.

### SASKATCHEWAN.

Pour ce district nous ne pouvons pas donner l'état des polls. Le télégraphe nous dit hier que M. Macdowall a une majorité de 173 à l'heure qu'il est, et qu'il reste encore à connaitre les retours de quatre bureaux de votation qui porteront sa majorité a plus de 225 voix.

## Correspondances.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

### MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

A M. le Rédacteur du *Manitoba*,

MONSIEUR,—" Manitoba : Champ d'Immigration," tel est le titre d'un travail important que M. Bernier, surintendant d'éducation de notre province, vient de terminer. Ce travail ne peut passer inaperçu et se recommande de lui-même, à l'attention de tous les esprits sérieux.

Je considère cependant, que les personnes qui connaissent Manitoba, font une œuvre patriotique, en donnant leur application sur ces écrits importants. C'est dans ce but que j'écris ces quelques lignes.

Voilà sept ans que j'habite cette province.

J'ai eu souvent occasion de visiter nos établissements français, et depuis bientôt deux ans, à tous les trois mois, je parcours dans l'exercice de mes fonctions judiciaires la plupart de nos paroisses.

Je n'éprouve aucune hésitation à affirmer que ce travail présente un tableau fidèle des ressources du pays et des avantages qu'il offre aux colons laborieux.

Le plus grand mérite de ces articles, à mon sens, c'est qu'ils sont scrupuleusement vrais, et qu'on n'y trouve rien d'exagéré ou de surfait. Les renseignements qu'on y puise, peuvent être acceptés par tous ceux qui désirent se fixer au milieu de nous, sans crainte de se ménager des déceptions.

En effet on peut considérer comme informations certaines et vraies, les conclusions suivantes de ces écrits :

1. La culture au Manitoba est très-facile ;
2. Les colons ne souffrent point du manque de bois ou d'eau ;
3. Le froid est très-supportable ;
4. Les terrains sont actuellement à bon marché, et c'est le temps le plus propice pour s'emparer des terres ;
5. Les paturages et le foin sont à l'état naturel, abondants et gratuits ;
6. L'élevage des bestiaux donne des profits qui dépassent encore ceux de la culture ;
7. Sous le rapport religieux et de l'éducation, Manitoba possède les mêmes avantages et les mêmes libertés, que la province de Québec.

Il serait fort désirable que ces articles fussent publiés en brochures et distribués en grand nombre, Manitoba et nos compatriotes pourraient en retirer de précieux résultats.

L. A. PRUD'HOMME.

Saint-Boniface, 19 mars 1887.

### LA SAINT-PATRICE.

A Monsieur le Directeur du journal *Le Manitoba*.

MONSIEUR,—La fête de Saint-Patrice a été célébrée jeudi dernier avec beaucoup d'entrain et d'enthousiasme par la congrégation irlandaise de Winnipeg. La grand'messe a été chantée à Sainte-Marie par le Rév. Père Allard, administrateur du diocèse, et le sermon de circonstance a été donné par le Rév. Père O'Bryan, S.J. Dans la soirée, il y a eu un grand concert donné au profit de la Société de Saint-Vincent de Paul. La recette a dû être excellente, car la salle était littéralement remplie. Nous ne pouvons que féliciter la congrégation irlandaise du but qu'elle s'est proposé dans cet amusement qui a été le couronnement de la fête. Personne n'a dû regretter de s'être rendu à cette soirée où tous ont eu l'avantage d'entendre la remarquable voix de Mme Christin de Lamothe et l'intéressante lecture donnée par le Rév. Père Drummond, S.J., sur les qualités et les aptitudes du peuple irlandais. Quelque flatteur que soit le tableau qu'il a fait des fils de l'Irlande, il ne nous a pas surpris puisque depuis longtemps nous savons apprécier ce peuple de foi et de courage.

Il y a cependant un incident de cette soirée qui ne parait pas en harmonie avec le reste, et qui sonnerait mal avec la foi proverbiale du peuple irlandais, si tous l'acceptaient tel qu'il s'est passé. Nous voulons en dire un mot. Il s'agit de la Société de Saint-Vincent ou plutôt du jour sous lequel on l'a présentee dans son adresse. Peut-être s'est-on mal exprimé, ou avons-nous mal compris, mais enfin voici ce que nous avons compris : *La Société de Saint-Vincent de Paul est une société qui, dans son organisation, ne fait acception d'aucune religion ; elle est établie sur des bases larges.*

Si par ces bases larges, on a voulu donner à entendre que la société doit soulager l'humanité souffrante partout où elle la rencontre sur sa route, à l'exemple du bon Samaritain, nous n'avons rien à reprendre, et si les fonds qu'elle possède lui permettent d'ouvrir la main à tous les malheureux dans le besoin, tant mieux ; mais si on a voulu dire qu'une telle société n'est pas une société *essentiellement catholique*, on s'est assurément trompé.

Personne, plus que nous, ne respecte les convictions religieuses de ceux au milieu desquels nous vivons ; nous les laissons libres dans leurs croyances, et nous honorons leur respectabilité de bons citoyens, mais, de leur côté, ils ne doivent pas trouver étrange si nous nous affirmons sans honte comme catholiques, et si nous revendiquons pour nous la gloire de nos œuvres.

Les religions ne s'amalgament pas comme les sels en chimie et ne s'améliorent pas comme les races par le croisement. Il n'y a rien pour élargir les bases du catholicisme, et tout ce qu'on peut y ajouter d'étranger ne le rétrécit pas seulement, mais le détruit complètement. Il faut être catholique franchement et sincèrement sous peine de ne l'être pas du tout.

Nous dirons donc nous que la Société de Siant-Vincent de Paul est essentiellement catholique, fondée sur des principes catholiques qui sont assez larges, Dieu merci ! pour embrasser tout le bien à faire sans recourir à des mélanges. Si elle n'est pas cela, elle devient simplement une société humanitaire comme le sont toutes les sociétés de bienfaisance qui n'ont point la religion pour base. Le but de la Saint-Vincent de Paul n'est pas seulement de jeter une froide aumône dans le sein du pauvre, mais de développer dans le cœur du chrétien la grande vertu de charité ; de le former à la pratique de cette charité qui ne soulage pas seulement les misères corporelles, mais aussi les misères de l'âme. Or, la charité est une vertu surnaturelle et par conséquent essentiellement catholique. Un païen, un infidèle peut avoir un cœur sensible aux souffrances des autres, mais ce n'est chez lui qu'une vertu naturelle ; la religion seule donne la charité et c'est à la pratique de cette vertu que doivent viser les membres de la Saint-Vincent de Paul. Ce serait donc mal comprendre la fondation et le fonctionnement de cette œuvre si l'on s'imaginait que les membres de toutes les dénominations religieuses peuvent y appartenir.

Les Romains avaient un temple dédié à l'honneur de tous les dieux du paganisme. Un jour, un empereur voulut y mettre une statue de Jésus-Christ, mais le sénat s'y opposa ; nous aussi nous nous opposons à ce que nos associations soient placées dans le panthéon de toutes les religions sous prétexte de les grandir.

G. D.

Saint-Boniface, 23 mars 1887.

## Nouvelles Politiques.

—Les dépêches d'hier soir nous disent que le résultat de l'élection dans le comté de Gaspé, Qué., a été favorable jusqu'à présent au candidat conservateur, M. Joncas. L'élection de ce monsieur n'a jamais été en doute.

—D'après les estimés de l'hon. M. Mercier, la dette consolidée de la province de Québec s'élève à $18,155,018, et la dette flottante à $3,693,000.

—Le colonel Scott, qui vient d'être nommé percepteur des douanes à Winnipeg, a donné sa démission comme président de l'Association Conservatrice de Manitoba.

—L'on parle plus que jamais de la retraite possible de l'hon. M. Blake comme chef de l'opposition à Ottawa.

—Les candidats conservateurs ont tous été élus dans la Colombie Anglaise.

—Le *Globe* donne une majorité de 34 voix à M. Dawson, conservateur, dans la division électorale d'Algoma.

—On annonce la nomination prochaine de M. Beaugrand, ex-maire de Montréal, au conseil Législatif de Québec.

—Le gouvernement a décidé de recommander la nomination du Colonel Ouimet comme orateur de la chambre des communes.

—M. Porter, député de Huron-Ouest, Ont., et M. Weldon, député d'Albert, N.B., ont été choisis pour proposer et seconder l'adresse en réponse au discours du trône.

—On annonce dans les cercles officiels à Ottawa, que Sir John Macdonald se rendra à Washington avant l'ouverture du Parlement pour discuter la question des pêcheries avec le secrétaire d'Etat, M. Bayard.

—Le discours du trône prononcé à l'ouverture de la session de la législature de Québec, la semaine dernière, annonce, en résumé, un emprunt en perspective ; une conférence des provinces pour changer les bases du pacte fédéral ; une commission royale pour étudier la question des asiles d'aliénés ; la création d'un ministère spécial de l'agriculture ; enfin, un bill de *gerrymandering*.

—M. Sanford Fleming a été nommé par le gouverneur-général pour représenter le Canada à la prochaine conférence coloniale, conjointement avec Sir Alexander Campbell. Cette conférence qui a pour objet l'étude du projet de la fédération impériale s'ouvrira à Londres le 4 avril.

—La position des partis dans la nouvelle Chambre des Communes sera comme suit :

| | Conservateurs. | Libéraux. |
|---|---|---|
| Ontario............................ | 54 | 38 |
| Québec............................ | 35 | 30 |
| Nouvelle-Ecosse............... | 14 | 7 |
| Nouveau-Brunswick........ | 10 | 6 |
| Prince-Edouard............... | 0 | 6 |
| Manitoba......................... | 4 | 1 |
| Nord-Ouest...................... | 4 | 0 |
| Colombie-Anglaise.......... | 6 | 0 |
| Total............................... | 127 | 88 |
| | 88 | |
| Majorité conservatrice..... | 39 | |

La majorité, sur un vote de confiance, excèdera peut-être ce chiffre et sera augmentée d'ici à l'année prochaine.

## NOTES HISTORIQUES.

INTRODUCTION AUX NOTES SUR LES COMMENCEMENTS DES MISSIONS CATHOLIQUES A LA RIVIÈRE-ROUGE.

(*Suite.*)

Le principal motif qui empêchait les Canadiens de se marier à la Rivière-Rouge avant l'arrivée des missionnaires, c'était la crainte d'y voir leurs familles s'élever dans l'infidélité. Autant qu'ils le pouvaient, ils résistaient à la pression des compagnies qui faisaient tout leur possible pour décider leurs serviteurs à prendre femme dans le pays. Il faut bien le dire, les compagnies spéculaient sur les vices de leurs employés pour s'en faire des esclaves. Quand ceux-ci résistaient aux instances des agents qui les poussaient, soit à l'ivrognerie, soit à la débauche, ils étaient sûrs d'être chargés de travaux plus fatigants et plus pénibles. (*Voyez dans l'Amérique du Nord par LaRochefoucault Liancourt.* Vol. II, page 225).

Entrainés par les passions, et loin de tous secours religieux, ces hommes, sans doute, faisaient bien souvent des brèches à la morale, mais s'ils avaient des vices, ils gardaient la foi, et jamais ils n'étaient impies. Elevés par des parents chrétiens, ils n'oubliaient pas, dans leur vie aventureuse de trappeurs, les enseignements qu'ils avaient reçus dans leur jeunesse. Au fond de leur cœur, ils nourrissaient tous l'espoir de revoir un jour le Canada, pour y redevenir bons chrétiens, et reposer après leur mort à l'ombre du clocher de leur paroisse.

Après l'arrivée de Mgr Provencher, la certitude d'avoir désormais des prêtres avec eux fit décider les voyageurs canadiens à adopter la Rivière-Rouge pour leur patrie, et ils n'eurent plus d'objection à y contracter des mariages.

Le peuple que Mgr Provencher et ses compagnons rencontrèrent à la Rivière-Rouge et au Nord-Ouest n'était pas comme quelques historiens se sont plu à le répéter, un peuple de brigands ; jamais, au contraire, peuple ne fut plus doux, plus docile, plus ami de la paix et plus facile à civiliser. Les actes de barbarie qu'ils lui reprochent furent plutôt le fait des blancs qui vivaient avec eux et qui se servirent d'eux comme d'instruments pour satisfaire leur ambition et exercer leur vengeance.

Les Canadiens-français au service des compagnies, avaient exercé une influence favorable sur toutes les tribus sauvages chez qui ils voyageaient. Là où ils avaient pris des femmes, surtout, ils avaient acquis un grand ascendant, et avaient sans s'en douter préparé les voies aux missionnaires. Ils avaient parlé aux Sauvages et à leurs enfants des prêtres qu'ils espéraient voir venir un jour jusque dans ce pays ; aussi, quand les missionnaires parurent, ils furent reçus partout comme les envoyés du ciel. Les Métis comme les Canadiens, leurs pères, se pressèrent autour d'eux pour recevoir l'instruction religieuse. Les conversions furent faciles, et ce fut une des grandes consolations de Mgr Provencher que de voir ces pauvres enfants du désert accourir pour apprendre les vérités de la religion.

Envisagées sous ce point de vue les courses de nos voyageurs dans le Nord Ouest eurent un bon résultat, et on pourrait ajouter qu'ils entrèrent dans les vues de la Providence puisqu'ils servirent à aplanir le chemin aux missionnaires en gagnant d'avance l'estime et l'affection des Sauvages. C'est un fait étonnant et cependant réel qui n'a pas échappé à l'œil des historiens, que cette sympathie des Sauvages pour les Français et les Canadiens dès qu'ils les connurent tandis qu'ils furent antipathiques aux autres nations. La Compagnie du Nord-Ouest l'avait si bien remarqué qu'elle voulut dès le commencement, s'entourer de Canadiens, pour acquérir plus d'ascendant et de prestige auprès des Sauvages. Les Indiens avouaient que leur confiance dans les Français venait de ce qu'ils leur reconnaissait une grande sincérité ; qu'ils étaient des amis fidèles, désintéressés et généreux. Le Canadien n'était pas regardé comme étranger.

Un jour un Sauvage disait à un Canadien : " Vous autres, vous êtes " nos amis, vous ne nous trompez " pas ; vous vivez avec nous comme " des frères, mais les autres nations " viennent à nous comme des maringouins,—un maringouin arrive, suce le sang, puis s'en va, " voilà ce que font les étrangers qui " viennent dans notre pays,—ils " nous arrachent ce que nous avons " et ensuite ils s'en vont."

Le rôle qu'ont joué les Français dans le Nord-Ouest, depuis sa découverte par LaVérandrye, est beaucoup plus important qu'on ne le pense ; car, au fond, c'est avec eux et par eux que s'est introduit la civilisation chez les tribus sauvages. C'est pour eux, d'abord, que sont venus les missionnaires, et c'est à leur occasion que les Sauvages ont bénéficié des bienfaits de la religion dont ils auraient été privés encore pendant de longues années peut-être. Les historiens du Nord-Ouest jusqu'à ce jour, les ont ignorés ou méprisés ; rien d'étonnant, n'ont-il pas fait semblant d'ignorer complètement l'œuvre de Mgr Provencher qui fut non-seulement le premier apôtre de la Rivière Rouge, mais le véritable fondateur de la colonie de Lord Selkirk, que des guerres d'ambition avaient déjà deux fois ruinée ? Cette colonie sans l'arrivée des missionnaires ne se serait pas relevée de ses désastres. Soit parti pris, soit ignorance, les historiens de ce pays n'ont pas même daigné mentionner son nom tandis que des hommes haut placés et influents dans ces pays ont laissé des lettres qui sont un témoignage authentique, non-seulement du mérite personnel de Mgr Provencher, mais encore des inappréciables services qu'il a rendu à la colonie de la Rivière Rouge. Le gouverneur Simpson disait que l'évêque Provencher avait plus colonisé en deux ans, sans secours pécuniaires, que la compagnie en dix ans avec des dépenses énormes.

Les notes que nous avons entrepris de recueillir serviront à donner à Mgr Provencher, ce modeste ouvrier du Seigneur, la place qu'il a droit d'occuper dans l'histoire de ce pays. En faisant ce travail, nous n'avons point d'autre ambition que de fournir des matériaux à d'autres plumes plus exercées que la nôtre qui voudraient faire une histoire complète du premier apôtre de la Rivière-Rouge.

D'ailleurs, la vie des grands serviteurs de Dieu ne s'écrit pas tout d'un jet ; souvent, ce n'est que bien des années après leur mort qu'on réussit à les montrer au monde tels qu'ils ont été pendant leur vie. Le Seigneur a ses moments fixés pour tirer ses serviteurs de l'oubli de la tombe.

G. D.

NOTE DE LA REDACTION :—Le journal va cesser de publier ces notes qui seront imprimées en volume dès que M. l'abbé Dugast y aura mis la dernière main.

## LES DISTRICTS JUDICIAIRES.

Voilà quels sont les limites des districts judiciaires nouvellement établis dans les Territoires du Nord-Ouest :

Le district judiciaire d'Assiniboia-Est comprend cette partie d'Assiniboia à l'est du onzième rang de townships à l'ouest du second méridien.

Le district judiciaire d'Assiniboia-Ouest comprend cette partie d'Assiniboïa à l'ouest du district judiciaire d'Assiniboia-Est, et le pays à l'est de la ligne ouest du vingt-troisième rang de townships, à l'ouest du troisième méridien principal.

Le district judiciaire d'Alberta-Sud comprend ce qui reste d'Assiniboia avec cette partie d'Alberta au sud du township dix-sept.

Le district judiciaire d'Alberta-Nord comprend cette partie d'Alberta au nord du township seize, y compris le pays au nord d'Alberta.

Le district judiciaire de Saskatchewan comprend Saskatchewan plus le pays qui se trouve au nord-

## A. S. WASHBURN.

M. Albert Stephen Washburn, sous-trésorier provincial de Manitoba, est mort dimanche à Hammond, dans l'Etat de New-York. Cette triste nouvelle n'était pas inattendue tout-à-fait, car l'état de santé du défunt, depuis plus de deux ans, était tout autre que florissant. Il a succombé à la paralysie.

M. Washburn jouissait de l'estime générale ici, et sa mort ne peut qu'exciter de vifs regrets.

Le défunt était né à Hull, Qué., il était âgé d'environ 46 ans. Il vint à Manitoba vers 1880, et avait été nommé sous-trésorier-provincial en 1881. Il était le frère de Wm. Washburn, régistrateur du comté d'Ottawa, mort il y a quelques mois. Il laisse une femme mais pas d'enfants.

## PERSONNEL.

Nous regrettons de noter que M. Alphonse Jean est assez gravement malade depuis quelques jours.

M. David Rioux a laissé Saint-Boniface pour aller ouvrir un hôtel qu'il a acheté à Norman près de Keewatin Mills, Ont.

M. LaTouche Tupper a été nommé chef de la police provinciale, position qui était vacante depuis le départ de M. Constantine. M. Tupper continuera de remplir la charge d'inspecteur de licences.

MM. Napoléon et Octave Prince viennent de recevoir une patente pour l'invention d'une machine qui multiplie la force motrice des machines à vapeur.

L'hon. M. Norquay part demain soir pour Ottawa. Il sera absent une dizaine de jours.

M. Acton Burrows, directeur du *Manitoban*, part demain pour un voyage d'une quinzaine de jours à Chicago, Ottawa et Montréal.

Les dernières nouvelles que nous recevons de Mgr Taché nous annonce qu'il a pris un peu de mieux, mais qu'il est encore très faible et très souffrant. Sa Grandeur n'ira pas à Rome. Nous faisons des vœux pour son rétablissement et pour qu'il soit bientôt de retour au milieu de nous.

Le Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse, a donné le sermon à la cathédrale, dimanche, jour de la fête de Saint-Joseph.

## Nouvelles d'Europe.

Limerick, 18—Le conseil municipal de Limerick a adopté des résolutions accusant le gouvernement de fomenter des troubles en Irlande afin de justifier la répression.

Dublin, 18—Le Père Keller, de Youghal, a été arrêté aujourd'hui pour avoir refusé deux fois de recevoir la citation lui ordonnant de comparaitre en cour et de répondre aux questions qui lui seraient posées concernant sa qualité de dépositaire, en vertu du plan de campagne, de sommes d'argent, la propriété des fermiers du domaine Ponsonby.

Londres 19—Dans la chambre des Communes, ce soir, M. John Dillon a protesté contre l'arrestation du R. P. Keller, M. Balfour, secrétaire d'Irlande, a rejeté la faute sur les agitateurs Irlandais.

M. Labouchère dit que M. Balfour n'a pas répondu à l'accusation d'inhumanité portée contre la police.

M. Parnell proteste en termes énergiques contre l'absence de toute tantative de la part du gouvernement de réfuter l'accusation sérieuse portée contre lui. M. Balfour, a-t-il dit, n'échappera pas à la rétribution et l'histoire dira qu'il est entré le cœur léger dans la voie de l'effusion du sang en Irlande. (Cri de " Retirez cette expression." L'Orateur n'en tient aucun compte).

St. Pétersboug, 18—La police est très alarmée. Elle a été informée que de nombreuses bandes de nihilistes sont prêtes à se mettre à l'œuvre.

Paris, 18—Le *Voltaire* publie une entrevue qu'un de ses rédacteurs à eue aujourd'hui avec M. de Lesseps au sujet de son voyage à Berlin. Celui-ci a persisté dans son assertion que leurs intérêts nationaux devaient faire de la France et de l'Allemagne deux amies. Il a ajouté : " M. de Bismarck m'a dit qu'il était heureux de voir la France forte et puissante et désirait beaucoup que l'Allemagne le fut autant qu'elle afin de pouvoir à elles deux empêcher toute guerre. Serions-nous assez stupides pour nous tuer l'un et l'autre. Unissons plutôt nos forces et nous serons les maitres du monde. Le jour où nos forces seront égales nous serons encore amis. Notre position géographique nous fait un devoir de ne rien négliger pour en arriver là ce qui assurerait la paix dans le monde. C'est pour cela que je vous félicite de posséder un homme aussi énergique que le général Boulanger. Je le répète, quand nos forces seront égales les deux peuples fraterniseront.

—La dernière tentative d'assassinat dirigée contre le czar a donné lieu à une foule d'arrestations en Russie. Il parait qu'une foule de militaires russes y sont impliqués.

—M. De Lesseps a soulevé la colère de la Ligue des patriotes. Il parait qu'en passant à Cologne, il a donné au consul de France sa photographie au dos de laquelle il avait écrit : " En souvenir de mon séjour à Cologne chez M. Brandt. Je lui suis très reconnaissant de son hospitalité cordiale et des services qu'il rend à la France, l'amie naturelle de l'Allemagne." Le *Paris* retire à M. de Lesseps le titre de *Grand Français* jusqu'à ce qu'il ait expliqué ces lignes. Les mémoires de M. de Lesseps paraitront en français et en anglais au mois d'avril.

—L'empereur Guillaume d'Allemagne a atteint mardi sa 90ème année. Il y a eu des réjouissances par tout l'empire.

—Saint-Peterbough, 20—Il est rapporté que le czar de Russie a reçu, du comité exécutif des nihilistes, une lettre en date du 1er mars, l'informant qu'à une assemblée du comité, tenue le 22 février dernier, il avait été condamné à mourir et que cinquante membres avaient été nommés pour exécuter la sentence.

## Choses et Autres.

—Son Eminence le cardinal Taschereau a choisi pour ses armes un écusson écartelé. Dans les premier et quatrième quartiers se trouve une rose et dans les second et troisième on remarque deux épées en sautoir. En dessous, comme exergue on lit les mots : *In spe fide et charitate certandum.*

—On demandera probablement des soumissions pour la construction des bureaux du nouveau département des impressions, à Ottawa. Le gouvernement désire que les travaux soient terminés le 1er décembre prochain.

—Les vastes limites à bois, moulins et autres propriétés de M. Peter McLaren, sur la rivière Misippi, d'une étendue d'environ 300 milles carrés, ont été achetés par M. W. C. Edwards, M.P., et certains autres capitalistes pour la somme de $900,000.

—Entre autres choses, nous lisons ce qui suit dans le dernier numéro de la *Gazette du Canada*, en date du 19 courant :

Application a été faite au parlement pour un acte d'incorporation par une compagnie de sauvetage. Le capital de la compagnie est de $100,000 et le bureau principal est à Windsor.

La compagnie Imperial Ranche fait application pour des lettres patentes. Le capital-actions est $500,000.

La Lake of the Woods Milling Co, ayant son bureau principal à Keewatin, fait application au parlement pour un acte d'incorporation. Capital-actions, $300,000.

La Confederation Bank of Canada, demande une charte pour faire affaire avec un capital de $1,000,000.

La compagnie de chemin de fer Southwestern, fait application au parlement pour un acte lui donnant le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer d'un endroit sur le Pacifique Canadien jusqu'à la ligne internationale près du village de Duncham où ce chemin se joindra à celui des Etats-Unis.

La compagnie de chemin de fer Midland demande une extension de temps pour compléter les différentes lignes de chemin de fer autorisées par les statuts.

La nomination de M. W. E. Sanford comme sénateur est gazettée.

Les nominations suivantes sont gazettées : H. F. Costigan de Winnipeg, percepteur du revenu de l'intérieur ; W. J. Gerald assistant commissaire du revenu de l'intérieur et inspecteur du tabac. M. Cargell du comté de Bruce a été nommé officier de douanes.

—Il vient de paraitre à Paris un ouvrage sur le Canada : *" Histoire populaire du Canada, d'après les documents français et américains,"* par J. M. de Baudoncourt.

—La peine de mort vient d'être abolie dans l'Etat du Maine.

—Le département des pêcheries du Canada a acheté un magnifique navire de 105 tonneaux, un voilier rapide, pour le service de protection des pêcheries.

—La *Tribune*, de New-York, constate avec effroi que les autorités américaines n'ont pris aucune mesure sanitaire pour

protéger le port contre l'infection éventuelle des navires partis des ports de l'Amérique du Sud, où sévit le choléra.

—D'après un rapport publié par le département des Sauvages, à Ottawa, pour l'année 1886, il appert que le total de la population sauvage en Canada est de 128,761 répartie comme suit :

| | |
|---|---|
| Ontario | 17,267 |
| Québec | 12,286 |
| Nouvelle-Ecosse | 2,138 |
| Nouveau-Brunswick | 1,579 |
| Ile du Prince-Edouard | 323 |
| Manitoba et Nord-Ouest | 30,578 |
| Rivière de la Paix | 2,038 |
| Alaska | 8,000 |
| Terre de Rupert | 7,000 |
| Labrador | 1,000 |
| Côte Arctique | 4,000 |
| Colombie Britannique | 38,539 |

Le nombre total des enfants sauvages fréquentant les écoles en 1886, était de 5,595.

—Le rapport annuel de la police de Toronto, constate que, dans le courant de l'année 1886, il a été fait dans la ville 8,570 arrestations. Ce nombre comprend 7,140 hommes et 1,430 femmes.

Les offenses les plus communes sont celles d'ivrognerie, 4,233 ont été arrêtés pour cette cause.

1,186 pour avoir enfreint les règlements de la ville, 692 pour vol et 992 pour assaut.

3,608 des prisonniers sont nés au Canada, 2,219 en Irlande, 1,553 en Angleterre; 5,290 n'étaient pas mariés, 3,280 l'étaient.

—La bibliothèque la plus considérable du monde est la bibliothèque nationale en France. Elle fut fondée par Louis XIV. Elle contient 1,400,000 livres, 300,000 pamphlets, 175 manuscrits, 300,000 cartes géographiques, 150,000 médailles en pièces de monnaie, 1,300,000 gravures et 100,600 portraits.

—Voici la statistique mortuaire dans les villes suivantes pour le mois de février : Montréal, 390 ; Québec, 127 ; Charlottetown, 13 ; Hamilton, 48 ; Winnipeg, 26 ; Saint-John, N.B., 43 ; Saint-Thomas, 12 ; Hull, 27 ; London, 23 ; Ottawa, 55 ; Halifax, 54 ; Guelph, 9 ; Kingston, 28 ; Toronto, 157 ; Belleville, 16 ; Brantford, 11 ; Trois-Rivières, 18 ; Sherbrooke, 10 ; Chatham, 15 ; Peterborough, 8 ; Sorel, 26 ; Fredericton, 6 ; Saint-Hyacinthe, 11 ; Woodstock, 7 ; Galt, 6.

—Des dépêches de Bismarck, Dakota, annoncent que le Missouri est débordé et tout le pays inondé. Les convois sur le *Northern Pacific* sont arrêtés.

—Vendredi dernier, a Buffalo, N. Y., un incendie a entièrement consumé l'hôtel Richmond. La police rapporte que 10 personnes sont mortes dans les hôpitaux à la suite du feu, et croit qu'en tout il y a eu 25 à 30 personnes tuées et blessées. Les pertes sont évaluées à $75,000.00.

### NAISSANCES.

—A Saint-Vital, le 17 courant, Madame François Marion, un fils.

### DECES.

—En cette ville, le 15 courant, à l'âge de 11 mois et 6 jours, Marie-Emilie-Joséphine, enfant de M. Germain Desgagné.

—En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 3 ans et 10 mois, Marie-Zenaide-Blanche, enfant de M. C. F. Beaudry.

—A Sainte-Anne, le 15 courant, à l'âge de 2 ans et 4 mois, Joseph-Jean-Baptiste-Avila, enfant de M. Avila Desautels.

## AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, pour l'obtention d'un acte incorporant l'église appelée *The Central Congregational Church of Winnipeg.*

GEO. C. MORTIMER,
Pour les requerants.

4ins.17.3.87.

## Universite de Manitoba.

EXAMENS EN MÉDECINE.

Avis est par les présentes donné que les examens en médecine commenceront lundi, le 4 avril prochain, à 9 heures du matin, dans les Bureaux d'Education, à Winnipeg.

Les candidats devront donner avis au régistraire de leur intention de procéder à leur examen. Ils devront aussi loger entre les mains du régistraire toute preuve documentaire exigée par les statuts.

Sur demande, des blancs d'application sont fournis aux candidats, lesquels devront indiquer sur les blancs les matières sur lesquelles ils ont l'intention du subir un examen.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg 4 mars 1887.
3ins.17.3 87



## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le Pont de la rivière de l'Arc" seront reçues jusqu'à vendredi le 15ème jour d'avril prochain, pour la construction d'un

PONT DE GRAND CHEMIN
SUR LA RIVIÈRE DE L'ARC, A
CALGARY, T. N.-O.,

d'après un plan et devis que l'on pourra consulter le ou après le 17 courant, en s'adressant à M. L. P. W. Des Brisay, C. E., Calgary et au Département des Travaux Publics, Ottawa, où l'on peut se procurer des formules de soumissions imprimées.

Les personnes qui désirent soumettre sont priées d'étudier personnellement la nature des travaux à faire et la localité, et sont notifiées que leurs soumissions ne seront prises en considération qu'à condition d'être faites sur les formules imprimées et que les blancs sont dûment remplis et signés de leur signature habituelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque, *accepté* fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, *égal à cinq pour cent* du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire fait défaut de signer le contrat lorsqu'il sera appelé à le faire ou de compléter les travaux qu'il aura entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 mars 1887.
2ins.24.3.87.

## Chronique Locale.

—Il y a du chant vendredi ! ! !

—Le club *Le Voyageur* ne se réunit pas ce soir.

—Les voitures d'hiver ici et à Winnipeg ne sont plus de saison.

—Les examens en médecine commenceront lundi, le 4 avril prochain.

—Pendant la semaine dernière, il est arrivé à Winnipeg 384 émigrants.

—Il y aura sous peu une vente de terrains pour arrérages de taxes dans la ville.

—La fête de Saint Joseph a été célébrée avec beaucoup de pompe dans notre ville.

—Une compagnie a été formée à Winnipeg pour établir une manufacture de poterie.

—Le gouvernement va faire éclairer l'asile des aliénés à Selkirk au gaz ou à l'électricité.

—On dit que M. Brooks, ci-devant du *Siftings* et M. McGregor autrefois du *Free Press*, vont publier un nouveau journal hebdomadaire à Winnipeg.

—Le jeune homme qui n'a pas voulu se laisser conduire de bon gré à la station de police mardi, a été condamné hier à payer $13.00 d'amende.

—Les bureaux de la police provinciale seront transportés dans quelques jours aux bâtisses du gouvernement et la force sera réorganisée par le nouveau chef.

—Vendredi, le 15 avril prochain, aux salles d'encan de M. Conway, à Winnipeg, aura lieu une vente de terrains situés dans la municipalité de Belcourt. Cette vente est faite pour arrérages de taxes.

—Demain matin, à 8.00 heures, aura lieu à la cathédrale une très-imposante cérémonie à laquelle il nous est rarement donné occasion d'assister : deux religieuses prononceront leurs derniers vœux.

—Mardi, 14 vaches appartenant à des résidents de Saint-Boniface sont traversées à Winnipeg où elles furent toutes mises en fourrière. Les propriétaires allèrent les réclamées, et furent obligés de payer de $1.00 à $1.30 par tête.

—Le gouvernement provincial a acheté pour la bibliothèque provinciale les statuettes de Sir E. P. Taché, Sir Geo. Cartier, Sir H Lafontaine, L. S. Morin, S. G. Mgr Taché, Sir John Macdonald et Sir H. Langevin.

—Les argents accordés par le gouvernement local pour soulager ceux qui ont souffert des dommages du feu de prairie sont adressés cette semaine par le département d'agriculture aux conseils des municipalités où il y a eu des pertes d'encou rues.

—Jeudi dernier, dans la soirée, les membres de la brigade de feu de la ville, ont inauguré la nouvelle salle qui leur a été ménagée au poste, par une jolie soirée à laquelle assistaient Son Honneur le Maire, la plupart des conseillers et quelques autres citoyens. L'on s'est amusé tard dans la soirée.

## Chronique de la Province.

*Lorette*,

18 mars.—La fête de Saint-Patrice a été célébrée avec beaucoup de pompe et d'éclat, cette année, à Lorette, par les familles irlandaises de la paroisse. Il y a eu grand'messe solennelle à 10 heures a.m. Le chant et la musique ne laissaient rien à désirer. Plusieurs airs nationaux ont été exécutés avec beaucoup d'habileté par Melle Soucy, la dévouée musicienne de l'église, si bien que certaines bonnes femmes ont répété après la messe qu'elle se croyaient en Irlande. La décoration de l'église était spendide.

Après la messe, tout le monde s'est transporté à la résidence de M. Philippe McGuire, pour y prendre un excellent dîner. M. le curé Dufresne présidait à la table. Le reste de la journée s'est passé paisiblement, mais gaiement, et la fête s'est terminée le soir par un léger souper en mettant bien en pratique les ordonnances de l'Eglise touchant le temps du carême.

En somme, tous les invités ont été enchantés du succès de cette fête et se promirent bien de continuer à faire revivre parmi eux les vieilles traditions irlandaises. D'après le témoignage de certaines personnes, la St. Patrice a été rarement fêtée aussi cordialement, mais surtout aussi sobrement qu'elle l'a été à Lorette, cela fait honneur aux braves irlandais de la paroisse.

*Morris.*

23.—Les élections municipales ont eu lieu aujourd'hui. Voici le résultat : Maire—Tennant ; conseillers—Collum, Moody, Kercher, Birney, Rodman et Turner.

*Saint-Eustache,*

Mars 18.—Hier soir se terminaient les exercices des Quarante-Heures dans notre paroisse. C'est la première fois que nous avons l'avantage de ces exercices dans notre localité ; ils ont été très-suivis par la grande partie de la population. On a aimé à venir offrir nos hommages à l'Auguste Prisonnier du Tabernacle. On a tenu à réparer bien des négligences, bien des indifférences et des abandons multiples. On a réparé le passé et formulé des engagements pour l'avenir, et cet avenir dira si nous y serons fidèles.

En même temps je désire communiquer aux lecteurs de votre journal que notre chapelle s'est enrichie d'un magnifique orgue harmonium. Nous possédons maintenant un riche ostensoire, don splendide d'un certain nombre de personnes qui ont libéralement souscrit la somme nécessaire pour l'acquérir.

Deux candélabres remarquables par leur éclat et leur forme ont été donnés par de généreux paroissiens qui voulaient enrichir notre chapelle de leurs libéralités.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de vous dire que la semaine prochaine on commencera à transporter l'ancienne église de la Baie Saint-Paul pour l'ériger au centre de Saint-Eustache. Notre zélé curé s'impose toutes sortes de travaux et ne recule devant aucuns sacrifices de temps et d'argent pour faire progresser notre paroisse.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.
1an.13.5.86.

## AVIS

Avis est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour incorporer une compagnie ayant pour objet de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et un télégraphe, depuis la cité de Winnipeg, dans une direction sud jusqu'à un point à ou près de la frontière internationale, dans les anciennes limites de la Province de Manitoba.

Daté à Winnipeg, le 21 mars A.D. 1887.

N. F. HAGEL,
Solliciteur des requérants.

4ins.24 3.87.

## AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Chemin de Fer et de Bateaux à Vapeur de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte, l'autorisant à prolonger, construire équipper et exploiter sa ligne de chemin de fer de son terminus sud, dans la cité de Winnipeg, au sud jusqu'à un point dans les anciennes limites de la Province de Manitoba, à ou près de la frontière du Canada et des Etats-Unis, avec pouvoir de se raccorder avec aucun chemin ou aucuns chemins de fer des Etats-Unis actuellement construits ou qui pourront l'être à l'avenir.

Daté le 22 mars A.D. 1887.

D. J. BEATON,
Secrétaire.

9ins.24.3.87.



## A LOUER.

A louer la résidence si confortable et si agréable de feu M. J. Charbonneau, Avenue Provencher.

S'adresser à l'Hon. M. Royal.

Saint-Boniface, 17 mars 1887.

3ins. 17.4.87.






## NFORMATIONS CONCERNANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Le soussigné désirant promouvoir l'Industrie Laitière dans Manitoba en donnant aux cultivateurs les informations complètes sûres et pratiques sur ce sujet, a obtenu un nombre considérable de copies de l'ouvrage qu'a récemment publié M. W. H. Lynch sur la science de l'Industrie Laitière, et après avoir parcouru cet ouvrage avec attention, il croit qu'il devrait être en les mains de toutes les personnes intéressées dans cette industrie pour l'usage domestique comme pour celui des crêmeries. Toute personne désirant avoir une copie de cet ouvrage pourra l'obtenir franco par la malle en adressant une demande par écrit au département.

D. H. HARRISON,
Ministre de l'Ag-, des Stat. et Santé.

Département de l'Agriculture, Statistiques et Santé, Winnipeg, 2 février 1887.
4ins 10, 2, 87

## AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'un règlement, pour prélever la somme de trois mille piastres par l'émission de débentures dans le but d'aider à la construction d'un moulin à farine, a été soumis au Conseil de la municipalité de DeSalaberry, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel règlement, sera en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba 1886," pris le dix-huitième jour d'Avril prochain, au lieux indiqués ci-dessous :

Quartier No. 1.—Dans la maison de M. Martin-Jérôme ;

Quartier No. 2.—Dans la salle du Conseil Municipal, dans la bâtisse de Comté :

Quartier No. 3.—Dans la maison de Joseph Gladu, et pour le Tp. 4, Rang 3, dans la maison de James Kelly.

L'actif de la Municipalité de DeSalaberry est de $6,247.42, et son passif de $1,241.46.

Le montant total de l'évaluation, d'après le dernier rôle révisé, est de $515,375 00.

Le dit règlement subira sa troisième lecture le vingt-cinquième jour d'Avril prochain, et est conservé de record dans le bureau du soussigné où il pourra être lu d'ici à la votation

Daté à St. Pierre, ce 7ième jour de Mars A.D. 1887.

L. M. P. NOEL,
Sec.-Trésorier de DeSalaberry.

7ins. 10-3-87



## AVIS.

AUX MEUNIERS ET AUTRES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DANS MANITOBA, A L'OUEST DU PREMIER MÉRIDIEN PRINCIPAL SEULEMENT.

DES SOUMISSIONS, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine," seront reçues aux agences indiennes ci-dessous mentionnées, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à vendredi midi, le 29 avril, 1887.

| AGENT. | AGENCE. |
|---|---|
| H. Martineau | The Narrows, Lac Manitoba. |
| J. A. Markle | Birtle. |
| J. J. Campbell | Montagne de l'Original. |
| A. McDonald | Lacs Croches. |
| W. S. Grant | Réserve Assiniboine. |
| P. J. Williams | Montagne la Lime. |
| J. B. Nash | Réserve Muscowpetung. |
| H. Keith | Montagne de Tondre. |
| J. M. Rae | Prince-Albert. |
| J. A. McKay | Battleford. |
| G. G. Mann | Lac L'Oignon. |
| J. A. Mitchell | Victoria |
| W. Anderson | Edmonton. |
| S. B. Lucas | Montagne la Paix. |
| W. Pocklington | Réserve des Gens du Sang. |
| W. Begg | Traverse des Pieds Noirs. |
| W C de Balinhard | Réserve des Sarcés. |

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant à aucun des agents sus-nommés, du département des affaires indiennes, Ottawa, ou du Commissaire des Sauvages, pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; et aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une de ces formes.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, approuvé par l'agent des sauvages du district, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur la soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser à l'agent, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada. Les chèques ou argents accompagnant les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés, mais un chèque déposé par un soumissionnaire heureux sera retenu jusqu'à complétion satisfaisante de son contrat.

Chaque soumissionnaire est requis de montrer dans sa soumission le plein prix de toute la farine qu'il est prêt à livrer sous contrat sans quoi sa soumission ne sera pas acceptée.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions qu'il sera libre au département d'accepter pour garantir l'exécution fidèle du contrat.

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine demandée à aucun endroit donné.

Les soumissionnaires résidant près d'une agence mais désirant soumissionner pour une autre agence plus éloignée, peuvent déposer leurs soumissions et échantillons pour l'agence la plus éloignée, à la moins éloignée des agences sus-mentionnées, ou au Commissaire des Sauvages à Régina.

Les échantillons de farine seront retournés, si on le désire, aux soumissionnaires malheureux sur leur demande, et l'échantillon soumis par le soumissionnaire heureux pourra être compté par lui comme livré en accompte sur son contrat.

Dans tous les cas où le transport se fait en char qu'en partie seulement, les entrepreneurs doivent s'arranger de manière à ce que leur farine soit expédiée sans délai des stations de chemin de fer à l'entrepot du gouvernement à l'endroit de la livraison.

La plus basse ou aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET.
Députe du Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes, Ottawa, 20 février, 1887.

N.B.—Le Surintendant Général des Affaires des Sauvages acceptera des soumissions pour la livraison de la fleur ci-dessus mentionnée, des meuniers et autres personnes, dans les Territoires du Nord-Ouest et Manitoba.

6ins.24 3.87



## SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour l'achat des terrains assainis," seront reçues au département des Travaux Publics, jusqu'à midi,

VENDREDI, LE 25 MARS 1885,

pour les terrains marécageux suivants qui ont été assainis :

Township 15, Rang 3 est—½ SO et ½ S du ½ NO de sec. 2, sec. 4, ½ O et ½ NE de 6 ½ O sec. 10, sec. 16, 20, ½ O du ½ SO de 22, sec. 28, ½ S de sec. 32, ½ O de 34.

Township 13, rang 2 Est ; Sec. 4, 10 ½ O. de 12, 14, 16, 20, 22, 24, 28, ½ S et ½ NE de 30, 32, 34, 36.

Un chèque accepté de $50.00 devra accompagner chaque soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'acheter suivant sa soumission.

Le prix posé est de $2 50 l'acre.

L'on peut soumissioner pour une partie ou pour tout.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 14 mars 1887.
2ins. 17,3,87

## LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

## GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire ;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Guilbault et Lanthier,
"BLOC ROYAL."
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

2m 16. 9. 86.

## AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement du Canada, d'un acte pour consolider et amender les actes relatifs à la "Compagnie de Chemin de Fer et de Navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson."

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs des Requérants.

Winnipeg, 7 mars, 1887.
6ins.10.3.87.

## Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

## R. R. Keith & Cie.

GRAINES

POUR CHAMPS, LÉGUMES ET FLEURS DE JARDIN.

LA NEUVIÈME EDITION ANNUELLE de notre catalogue illustré sera mallée franc de port à tous ceux qui en feront la demande.

Catalogue pour les pris du gros aux commerçants seulement.

R. R. KEITH & Cie.
Winnipeg.

3ins.17.2.87.

## RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

# Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.

—C'EST POSITIVEMENT—

# UNE VENTE SANS RESERVE.

# HABILLEMENTS

Pour HOMMES,
GARCONS et
ENFANTS

VENDUS A MOITIE PRIX,

# Chez FLEURY,

"WINNIPEG CLOTHING HOUSE".

Nous vous offrons l'occasion d'acheter pour $5.00 des Habillements qui valent $10.00, et des Habillements d'Enfants valant $1.40 pour $1.00.

En agissant ainsi notre but est d'abolir complètement notre département de Hardes. Faites pour nous occuper exclusivement du commerce de MARCHANDISES SECHES.

Chez FLEURY,
"Winnipeg Clothing House",
562 & 564 Rue Principale,
WINNIPEG.

M. Fleury se fera un plaisir de servir la pratique française.

1m 17.3.87

## MAISON D'UN SEUL PRIX, AU COMPTANT,

DE

# DRAPER & BOSTON,

(Successeurs d'Alexander)

332 RUE PRINCIPALE, Winnipeg.

NOTRE ASSORTIMENT DE

## Marchandises de Fantaisie et d'Articles de Modes

Est maintenant complet dans tous les Departements.

NOUS AVONS L'ASSORTIMENT DE

## Marchandises pour Robes de Printemps ainsi que Garnitures

qui conviennent, le meilleur et le plus considérable qui ait jamais été importé au Nord-Ouest.

Voyez :- ETOFFES A ROBES, 15 cents la verge en montant.
SOIE NOIRE A GROS GRAIN, 90 cents la verge.
CACHEMIRE NOIR, 25 cents la verge en montant,
INDIENNES, 5 cents la verge en montant.
GANTS DE KID (4 boutons) 65 cents seulement

NOS PRIX SONT REMARQUABLEMENT BAS.

Des Commis parlant le Français et l'Anglais sont toujours là pour servir nos pratiques.

Souvenez-vous de l'Endroit :

ANCIENNE MAISON ALEXANEER,
VIS-A-VIS L'HOTEL POTTER.

2m 24.3.87

## TURNER & BLEAU,

## IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,
SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES ! PEINTURES ! UNE GRANDE VARIETE !

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix !

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,
Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.

1an 15 4 86

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.









# AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA.

*Réglements relatifs aux Avis de Bills Privés.*

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone, soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, une glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou priviléges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit que pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba*, et dans deux autres journaux l'un publié en anglais et l'autre en français pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition; et le requérant devra sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, et pour les fins du présent réglement 450 mots sont censés former une page, entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et la dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

53. Le greffier de la chambre devra durant le mois suivant la prorogation de chaque session, transmettre au Trésorier-Provincial un état détaillé de toutes les sommes reçues par lui comme dépôt sur Bills Privés, avec la balance qui lui reste en mains, déduction faite de telles sommes remises aux requérants par ordre de la chambre.

54. La remise d'un dépôt fait sur un Bill Privé ou d'aucune partie d'icelui ne sera autorisée par la chambre qu'à moins qu'elle n'ait été recommandée par le comité chargé de le prendre en considération, ou à moins que le bill n'ait été retiré, réjeté, ou qu'aucun rapport n'ait été fait, dans tous les cas les dépenses actuellement encourrues seront déduites du dépôt reçu.

55. Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-lévis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

56. Avant qu'une requête demandant la permission de présenter un bill pour la construction de chemins de fer, chemins à barrière ou canaux ne soit reçue par la chambre, la personne ou les personnes faisant la demande devront pour tel bill déposer entre les mains du greffier les documents suivants:

(1.) Une carte ou un plan d'après une échelle de pas moins d'un demi pouce au au mille, désignant la location sur laquelle on se propose de construire l'ouvrage projeté et indiquant aussi les lignes des travaux d'une nature analogue construits ou autorisés qui affectent d'une manière quelconque le district où quelque partie d'icelui, où les travaux projetés devront servir. Cette carte ou ce plan devront être signés par l'ingénieur ou la personne qui les aura faits.

(2.) Un livre de renvois ou seront entrés distinctement les informations suivantes, en cédules séparées, savoir:

Cédule A. Le nom de chaque Municipalité dans les limites de laquelle l'on a l'intention de faire les travaux projetés ou aucune partie d'iceux; la population de telle municipalité, telle que donnée dans le rapport du dernier recensement précédent; la valeur imposable de la propriété de telle municipalité telle que donnée dans les derniers rôles d'évaluations précédents; et la présente cédule pourra contenir dans un état séparé, des informations analogues relativement aux districts adjacents qui doivent bénéficier des travaux projetés.

Cédule B. Une description générale, de l'étendue, du caractère des travaux projetés, et une estimation de leur coût probable, distinguant entre les items généraux de construction, et leur coût respectivement; et la nature, l'étendue et le coût probable des engins, des chars, ou autre matériel ou équippement devant être employés et nécessaires à la mise en opération de l'entreprise projetée; cette cédule devra être signée par l'ingénieur ou la personne qui la préparera.

Cédule C. Un exhibit, indiquant le montant total du capital que l'on se propose de prélever pour les fins de l'entreprise, et la manière en laquelle l'on a l'intention de le prélever, si c'est au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, débentures ou autres garanties, et le montant de chacune respectivement.

Cédule D. Une estimation des revenus probables de l'entreprise projetée, indiquant les sources d'ou l'on espère les tirer, les recettes annuelles provenant de chaque source respectivement, le coût probable annuel de la mise en opération, ou les dépenses d'exploitation, et le bénéfice net qui pourra être appliqué annuellement au paiement de l'intérêt des placements; ces cédules devront être signées par la personne qui les préparera.

57. Tous les bills privés demandant des actes d'incorporations devront être rédigés de manière à y incorporer, en les spécifiant, les *clauses* des actes généraux concernant les détails qui font l'objet de ces bills; des raisons spéciales seront données chaque fois que l'on aura l'intention de se départir de ce principe, ou que l'on voudra y introduire d'autres dispositions concernant ces détails; et une note sera annexée au bill indiquant les dispositions au sujet desquelles l'on entend s'écarter de l'acte général: les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés par les auteurs et ré-imprimés à leur frais, avant qu'aucun comité en examine les clauses.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.

jno.3.2.87.

# AVIS.

## Vente de Terrains dans la Municipalite Rurale de Belcourt, pour Arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le préfet de la Municipalité rurale de Belcourt, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le deuxième jour de mars A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, vendredi, le quinzième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, de ce jour, aux salles d'encan de M. Conway, de la cité de Winnipeg, je vendrai à l'enchère autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

| Description. | Section. | Town-ship. | Range. | Arrears of Taxes. | Cost of Advert'g | Total. | atented or Un-patented. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SW¼ & S½ of NW¼ | 14 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | Patented |
| NW¼ 16 & S½ of SW¼ | 21 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| E½ of NW¼ & NE¼ | 33 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| N½ of NW¼ 4 & N½ of N½ | 5 | 10 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| N½ of NE¼ 4 & SE¼ | 9 | 10 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SE¼ & E½ of SW¼ | 15 | 10 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SE¼ | 22 | 10 | 3 | 12 44 | 2 00 | 14 44 | do |
| NW¼ 25 & S½ of SW¼ | 36 | 10 | 3 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 27 | 10 | 3 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| NE¼ & N½ of SE¼ | 36 | 10 | 3 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| N½ of NW¼ 46 & SW¼ | 7 | 10 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SW¼ 12 & N½ of NW¼ | 1 | 10 | 4 | 11 76 | 2 00 | 13 76 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 24 | 10 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 2 | 11 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 4 | 11 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| NE¼ 9 & W½ of SE¼ | 16 | 11 | 3 | 19 93 | 2 00 | 21 93 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 17 | 11 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | Patented |
| NE¼ & N½ of SE¼ | 18 | 11 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| N½ of NE¼ 19 & SE¼ | 30 | 11 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| NW¼ | 23 | 11 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| E½ of E½ 32 & W½ of SW¼ | 33 | 11 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| E½ of NE¼ | 34 | 11 | 3 | 10 19 | 2 00 | 12 19 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 6 | 11 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 14 | 11 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 19 | 11 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| NE¼ & N½ of NW¼ | 28 | 11 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SE¼ | 5 | 12 | 3 | 24 39 | 2 00 | 26 39 | do |
| NE¼ of 26 & S½ of SE¼ | 35 | 12 | 3 | 28 20 | 2 00 | 30 20 | do |
| NE¼ & E½ of NW¼ | 13 | 12 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| SW¼ 12 & N½ of NW¼ | 1 | 8 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| SW¼ 20 & N½ of NW¼ | 17 | 8 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| NE¼ & E½ of NW¼ | 20 | 8 | 3 | 59 24 | 2 00 | 61 24 | do |
| NE¼ & N½ of SE¼ | 13 | 10 | 3 | 22 36 | 2 00 | 24 36 | do |
| NW¼ & N½ of SW¼ | 31 | 9 | 4 | 69 18 | 2 00 | 71 18 | do |
| NE¼ & N½ of NW¼ | 28 | 10 | 3 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| NE¼ & E½ of NW¼ | 23 | 10 | 3 | 15 08 | 2 00 | 17 08 | do |
| SE¼ | 3 | 7 | 4 | 14 76 | 2 00 | 16 76 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 21 | 8 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SE¼ 23 & N½ NE¼ | 14 | 10 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SW¼ & W½ of NW¼ | 5 | 12 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| NW¼ 14 & E½ of NE¼ | 15 | 12 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| SE¼ 32 & S½ of SW¼ | 33 | 8 | 3 | 21 62 | 2 00 | 23 62 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 6 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 34 | 8 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 19 | 10 | 3 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 34 | 9 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 6 | 11 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| S½ of NE¼ & SE¼ | 19 | 10 | 3 | 39 24 | 2 00 | 41 24 | do |
| NE¼ & N½ of SE¼ | 16 | 9 | 4 | 55 73 | 2 00 | 57 73 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 15 | 12 | 4 | 25 23 | 2 00 | 27 23 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 9 | 9 | 4 | 26 09 | 2 00 | 28 09 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 17 | 11 | 4 | 31 31 | 2 00 | 33 31 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 10 | 8 | 4 | 50 48 | 2 00 | 52 48 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 17 | 8 | 4 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 2 | 9 | 3 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 18 | 8 | 4 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 1 | 11 | 4 | 27 14 | 2 00 | 29 14 | do |
| SW¼ 5 & E½ of SE¼ | 6 | 12 | 4 | 41 50 | 2 00 | 43 50 | do |
| SE¼ & E½ of SW¼ | 13 | 12 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| SW¼ & W½ of SE¼ | 32 | 11 | 4 | 67 69 | 2 00 | 69 69 | do |
| SW¼ 19 & N½ of NW¼ | 18 | 8 | 4 | 40 47 | 2 00 | 42 47 | do |
| NW¼ 15 & E½ of NE¼ | 16 | 11 | 3 | 25 05 | 2 00 | 27 05 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 33 | 10 | 3 | 64 68 | 2 00 | 66 68 | do |
| SW¼ 31 & N½ of NW¼ | 30 | 11 | 4 | 86 89 | 2 00 | 88 89 | do |
| NE¼ & E½ of NW¼ | 5 | 8 | 3 | 81 47 | 2 00 | 83 47 | do |
| SE¼ 28 & N½ NE¼ | 21 | 10 | 3 | 79 24 | 2 00 | 81 24 | do |
| SE¼ 20 & N½ of NE¼ | 17 | 10 | 4 | 75 74 | 2 00 | 77 74 | do |
| SW¼ 25 & N½ of NW¼ | 24 | 10 | 4 | 20 81 | 2 00 | 22 81 | Patented |
| NW¼ 1 & E½ of SW¼ | 12 | 12 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 20 | 10 | 3 | 16 37 | 2 00 | 18 37 | do |
| SW¼ & W½ of SE¼ | 3 | 12 | 4 | 74 94 | 2 00 | 76 94 | do |
| SE¼ & S½ of NE½ | 34 | 12 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| NE¼ 19 & W½ of NW¼ | 20 | 8 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| SE¼ 16 & N½ NE¼ | 9 | 9 | 3 | 19 04 | 2 00 | 21 04 | do |
| SE¼ 12 & E½ of NE¼ | 1 | 11 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| SE¼ 12 & N½ of NE¼ | 1 | 10 | 3 | 16 14 | 2 00 | 18 14 | do |
| NE¼ & N½ of SE¼ | 13 | 11 | 3 | 15 68 | 2 00 | 17 68 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 27 | 9 | 3 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SE¼ 33 & N½ of NE¼ | 28 | 9 | 3 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 25 | 8 | 3 | 60 17 | 2 00 | 62 17 | do |
| SE¼ 15 & N½ of NE¼ | 10 | 11 | 4 | 29 41 | 2 00 | 31 41 | do |
| SW¼ 36 & N½ of NW¼ | 25 | 11 | 4 | 29 41 | 2 00 | 31 41 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 27 | 11 | 4 | 29 41 | 2 00 | 31 41 | do |
| SW¼ of 16 & N½ of NW¼ | 9 | 9 | 4 | 39 35 | 2 00 | 41 35 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 5 | 10 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 28 | 10 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| NE¼ of 14 & W½ of NW¼ | 13 | 12 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| NE¼ & E½ of NW¼ | 5 | 8 | 4 | 41 50 | 2 00 | 43 50 | do |
| SE¼ 14 & W½ of SW¼ | 13 | 12 | 4 | 82 72 | 2 00 | 84 72 | do |
| E½ of | 28 | 7 | 4 | 91 51 | 2 00 | 93 51 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 30 | 11 | 4 | 70 26 | 2 00 | 72 26 | do |
| NE¼ & N½ of SE¼ | 13 | 9 | 4 | 61 96 | 2 00 | 63 96 | do |
| N½ of NW¼ 3 & SW¼ | 10 | 10 | 3 | 31 31 | 2 00 | 33 31 | do |
| W½ of SW¼ 1 & SE¼ | 2 | 11 | 3 | 16 32 | 2 00 | 18 32 | do |
| NE¼ 22 & W½ of NW¼ | 23 | 10 | 3 | 15 08 | 2 00 | 17 08 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 23 | 8 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| N½ NW¼ 6 & SW¼ | 7 | 8 | 3 | 20 58 | 2 00 | 22 58 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 14 | 8 | 3 | 27 37 | 2 00 | 29 37 | do |
| N½ of NW¼ 21 & SW¼ | 28 | 8 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| NW¼ & S½ of NE¼ | 28 | 8 | 3 | 46 14 | 2 00 | 48 14 | do |
| N½ NE¼ 28 & SE¼ | 33 | 8 | 3 | 20 58 | 2 00 | 22 58 | do |
| SE¼ & W½ of NE¼ | 34 | 8 | 3 | 21 62 | 2 00 | 23 62 | do |
| SW¼ & N½ of SE¼ | 35 | 8 | 3 | 21 62 | 2 00 | 23 62 | do |
| N½ of NE¼ 4 & SE¼ | 9 | 8 | 4 | 24 71 | 2 00 | 26 71 | do |
| N½ of NE¼ 27 & SE¼ | 33 | 8 | 4 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| N½ of NE¼ 28 & SE¼ | 34 | 8 | 4 | 33 12 | 2 00 | 35 12 | do |
| NW¼ & S½ of NW¼ | 28 | 8 | 4 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 2 | 9 | 3 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 6 | 9 | 3 | 22 26 | 2 00 | 24 26 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 32 | 9 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| N½ of NE¼ 10 & SE¼ | 15 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 2 | 12 | 4 | 77 89 | 2 00 | 79 89 | do |
| SE¼ 9 N½ of NE¼ | 4 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 28 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| NE¼ 33 & N½ of NW¼ | 34 | 8 | 3 | 53 80 | 2 00 | 55 80 | do |
| SW¼ 12 & N½ of NW¼ | 1 | 8 | 3 | 50 48 | 2 00 | 52 48 | do |
| SW¼ 16 & N½ of NW¼ | 9 | 9 | 3 | 73 12 | 2 00 | 75 12 | do |
| SW¼ 28 & N½ of NW¼ | 21 | 8 | 4 | 21 12 | 2 00 | 23 12 | do |

| Description. | Section. | Town-ship. | Range. | Arrears of Taxes. | Cost of Advert'g | Total. | Patented or Un-patented |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NW¼ & W½ of NE¼ | 36 | 10 | 4 | 28 00 | 2 00 | 30 00 | Patented |
| NW¼ 7 & S½ of NE¼ | 18 | 9 | 4 | 13 53 | 2 00 | 15 53 | do |
| SE¼ & S½ of NE¼ | 19 | 11 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 16 | 10 | 3 | 22 36 | 2 00 | 24 36 | do |
| NE¼ of 12 & S½ of SE¼ | 13 | 11 | 4 | 49 79 | 2 00 | 51 79 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 31 | 11 | 4 | 18 41 | 2 00 | 20 41 | do |
| NW¼ & W½ of NE¼ | 33 | 11 | 4 | 29 41 | 2 00 | 31 41 | do |
| SW¼ 7 & N½ of NW¼ | 6 | 11 | 3 | 30 68 | 2 00 | 32 68 | do |
| NE¼ of 19 & W½ of NW¼ | 20 | 8 | 3 | 41 50 | 2 00 | 43 50 | do |
| NE¼ of 26 S½ of SE¼ | 35 | 9 | 4 | 30 07 | 2 00 | 32 07 | do |
| NW¼ & N½ of SW¼ | 18 | 11 | 3 | 41 50 | 2 00 | 43 50 | do |
| SE¼ 9 & N½ of NE¼ | 4 | 8 | 3 | 38 58 | 2 00 | 40 58 | do |
| SE¼ 31 & N½ of NE¼ | 30 | 8 | 3 | 39 61 | 2 00 | 41 61 | do |
| NW¼ & N½ NE¼ | 7 | 8 | 4 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| SE¼ of 30 & N½ of NE¼ | 19 | 10 | 3 | 15 29 | 2 00 | 17 29 | do |
| NE¼ 23 & S½ of NW¼ | 24 | 11 | 3 | 27 04 | 2 00 | 29 04 | do |
| NE¼ 9 & S½ of SE¼ | 16 | 8 | 3 | 39 61 | 2 00 | 41 61 | do |
| SW¼ 10 & W½ of NW¼ | 3 | 8 | 4 | 35 29 | 2 00 | 37 29 | do |
| SE¼ & S½ NE¼ | 10 | 9 | 3 | 38 58 | 2 00 | 40 58 | do |
| SW¼ 20 & N½ NW¼ | 17 | 10 | 10 | 27 16 | 2 00 | 29 16 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 25 | 9 | 3 | 16 84 | 2 00 | 18 84 | do |
| NW¼ 7 & S½ SW¼ | 18 | 10 | 4 | 25 80 | 2 00 | 27 80 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 9 | 10 | 4 | 20 81 | 2 00 | 22 81 | do |
| SW¼ & S½ of NW¼ | 6 | 10 | 4 | 62 88 | 2 00 | 64 88 | do |
| E½ of | 31 | 7 | 4 | 40 21 | 2 00 | 42 21 | do |
| Easterly 6 chs. of E½ of W½ & Westerly 12 chs. of NE¼ 72 acres | 2 | 12 | 3 | 18 50 | 2 00 | 20 50 | do |

| Parish or Town | Part of lot. | Acres. | No. of lot. | Arrears of Taxes. | Cost of Advert'g | Total. | Patented or Un-patented |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Baie St. Paul... | W 4 chs.... | 38 | 50 | 12 93 | 2 00 | 14 93 | Patented |
| do ... | E 8 chs..... | 78 | 51 | 17 72 | 2 00 | 19 72 | do |
| do ... | E 7⅓ chs.... | 132 | 200 | 13 83 | 2 00 | 15 83 | do |
| do ... | Whole. ..... | 125 | 83 | 35 39 | 2 00 | 37 39 | do |
| do ... | W 2 chs..... | 41 | 109 | 4 98 | 2 00 | 6 98 | do |
| do ... | Whole ...... | 99 | 152 | 10 62 | 2 00 | 12 62 | do |
| do ... | W 4 chs..... | 65 | 225 | 8 33 | 2 00 | 10 33 | do |
| do ... | W 3 chs..... | 52 | 19 | 7 26 | 2 00 | 9 26 | do |
| do ... | E 8 chs & W 6 chs ..... | 210 | 20 | 20 50 | 2 00 | 22 50 | do |
| do ... | W 6 chs..... | 80 | 224 | 15 35 | 2 00 | 17 35 | do |
| do ... | W 4 chs..... | 81 | 108 | 10 27 | 2 00 | 12 27 | do |
| do ... | Whole ...... | 95 | 130 | 6 50 | 2 00 | 8 50 | do |
| do ... | do ..... | 95 | 131 | 6 50 | 2 00 | 8 50 | do |
| do ... | W 8 chs..... | 112 | 231 | 13 39 | 2 00 | 15 39 | do |
| do ... | Whole ...... | 95 | 150 | 20 03 | 2 00 | 22 03 | do |
| do ... | E 6 chs..... | 118½ | 14 | 52 42 | 2 00 | 54 42 | do |
| do .. | Whole ...... | 158 | 65 | 28 07 | 2 00 | 30 07 | do |
| do ... | do ..... | 96 | 151 | 19 57 | 2 00 | 21 57 | do |
| do ... | do ..... | 208 | 3 | 18 74 | 2 00 | 20 74 | do |
| do ... | do ..... | 122 | 4 | 11 24 | 2 00 | 13 24 | do |
| do ... | E 9 chs..... | 162 | 219 | 28 50 | 2 00 | 30 50 | do |
| do ... | E 6 chs..... | 107 | 107 | 12 66 | 2 00 | 14 66 | do |
| do ... | Whole ...... | 96 | 185 | 10 44 | 2 00 | 12 44 | do |
| do ... | do ..... | 100 | 186 | 10 74 | 2 00 | 12 74 | do |
| do ... | do ..... | 97 | 117 | 31 20 | 2 00 | 33 20 | do |
| do ... | E 6 chs..... | 95 | 226 | 19 91 | 2 00 | 21 91 | do |
| do ... | W 4 chs..... | 38 | 41 | 6 34 | 2 00 | 8 34 | do |
| do ... | E 2 chs ..... | 22 | 42 | 5 08 | 2 00 | 7 08 | do |
| do ... | Whole ...... | 83 | 29 | 40 30 | 2 00 | 42 30 | do |
| do ... | do ..... | 95 | 48 | 47 11 | 2 00 | 49 11 | do |
| do ... | do ..... | 83 | 26 | 9 15 | 2 00 | 11 15 | do |
| do ... | E 7 chs..... | 91 | 32 | 40 11 | 2 00 | 42 11 | do |
| do ... | Whole ...... | 94 | 129 | 9 98 | 2 00 | 11 98 | do |
| do ... | do ..... | 87 | 55 | 38 82 | 2 00 | 40 82 | do |
| do ... | E 8 chs..... | 163 | 108 | 17 48 | 2 00 | 19 48 | do |
| do ... | Whole ...... | 133 | 146 | 12 87 | 2 00 | 14 87 | do |
| do ... | do ..... | 320 | 11 | 25 77 | 2 00 | 27 77 | do |
| do ... | do ..... | 101 | 18 | 9 98 | 2 00 | 11 98 | do |
| do ... | do ..... | 139½ | 36 | 14 20 | 2 00 | 16 20 | do |
| do ... | W 2 chs..... | 15 | 43 | 4 60 | 2 00 | 6 60 | do |
| do ... | Whole ...... | 70 | 44 | 8 46 | 2 00 | 10 46 | do |
| do ... | W½.......... | 56 | 45 | 7 43 | 2 00 | 9 43 | do |
| do ... | Whole ...... | 108 | 46 | 9 49 | 2 00 | 11 49 | do |
| do ... | do ..... | 100 | 47 | 14 12 | 2 00 | 16 12 | do |
| do ... | E 7 chs..... | 84 | 70 | 12 90 | 2 00 | 14 90 | do |
| do ... | W½.......... | 72½ | 86 | 8 60 | 2 00 | 10 60 | do |
| do ... | E½.......... | 72½ | 86 | 8 60 | 2 00 | 10 60 | do |
| do ... | Whole ...... | 146 | 87 | 13 75 | 2 00 | 15 75 | do |
| do ... | do ..... | 372 | 103 | 39 18 | 2 00 | 41 18 | do |
| do ... | do ..... | 139 | 104 | 11 00 | 2 00 | 13 00 | do |
| Baie St. Paul... | Whole ...... | 226 | 105 | 26 94 | 2 00 | 28 94 | Patented |
| do ... | do ..... | 315 | 106 | 34 99 | 2 00 | 36 99 | do |
| do ... | do ..... | 279 | 124 | 28 49 | 2 00 | 30 49 | do |
| do ... | do ..... | 96 | 132 | 8 18 | 2 00 | 10 18 | do |
| do ... | do ..... | 115 | 147 | 16 04 | 2 00 | 18 04 | do |
| do ... | do ..... | 96 | 148 | 14 08 | 2 00 | 16 08 | do |
| do ... | W½.......... | 52½ | 153 | 9 28 | 2 00 | 11 28 | do |
| do ... | Whole ...... | 313 | 167 | 40 76 | 2 00 | 42 76 | do |
| do ... | do ..... | 375 | 168 | 48 18 | 2 00 | 50 18 | do |
| do ... | do ..... | 123 | 169 | 9 67 | 2 00 | 11 67 | do |
| do ... | do ..... | 121 | 170 | 9 53 | 2 00 | 11 53 | do |
| do ... | do ..... | 112 | 171 | 9 13 | 2 00 | 11 13 | do |
| do ... | do ..... | 103 | 172 | 8 43 | 2 00 | 10 43 | do |
| do ... | do .. | 98 | 173 | 8 11 | 2 00 | 10 11 | do |
| do ... | do ..... | 122 | 175 | 12 06 | 2 00 | 14 06 | do |
| do ... | do ..... | 123 | 176 | 12 18 | 2 00 | 14 18 | do |
| do ... | do ..... | 121 | 177 | 12 03 | 2 00 | 14 03 | do |
| do ... | do ..... | 118 | 178 | 11 75 | 2 00 | 13 75 | do |
| do ... | do ..... | 108 | 179 | 11 32 | 2 00 | 13 32 | do |
| do ... | do ..... | 101 | 180 | 10 67 | 2 00 | 12 67 | do |
| do ... | do ..... | 97 | 181 | 10 38 | 2 00 | 12 38 | do |
| do ... | do ..... | 102 | 194 | 10 87 | 2 00 | 12 87 | do |
| do ... | do .. | 105 | 195 | 11 17 | 2 00 | 13 17 | do |
| do ... | do ..... | 108 | 196 | 11 33 | 2 00 | 13 33 | do |
| do ... | do ..... | 111 | 197 | 11 44 | 2 00 | 13 44 | do |
| do ... | do ..... | 108 | 198 | 11 33 | 2 00 | 13 33 | do |
| do ... | W 7½ chs.... | 140 | 199 | 13 42 | 2 00 | 15 42 | do |
| do ... | E 4⅔ chs.... | 89 | 199 | 10 05 | 2 00 | 12 05 | do |
| do ... | W 2 chs..... | 37 | 200 | 6 15 | 2 00 | 8 15 | do |
| do ... | Whole ...... | 89 | 202 | 13 31 | 2 00 | 15 31 | do |
| do ... | do ..... | 91 | 203 | 9 98 | 2 00 | 11 98 | do |
| do ... | do ..... | 96 | 204 | 10 46 | 2 00 | 12 46 | do |
| do ... | do ..... | 222 | 206 | 21 09 | 2 00 | 23 09 | do |
| do ... | do ..... | 120 | 207 | 11 96 | 2 00 | 13 96 | do |
| do ... | do ..... | 149 | 208 | 14 01 | 2 00 | 16 01 | do |
| do ... | W 4 chs..... | 50 | 212 | 7 83 | 2 00 | 9 83 | do |
| do ... | Whole ...... | 192 | 217 | 18 87 | 2 00 | 20 87 | do |
| do ... | do ..... | 175 | 218 | 17 75 | 2 00 | 19 75 | do |
| do ... | do ..... | 86 | 228 | 9 61 | 2 00 | 11 61 | do |
| do ... | do ..... | 168 | 230 | 15 13 | 2 00 | 17 13 | do |
| do ... | do ..... | 153 | 235 | 12 68 | 2 00 | 14 68 | do |
| do ... | do ..... | 218 | 236 | 20 79 | 2 00 | 22 79 | do |
| do ... | do ..... | 93 | 242 | 10 54 | 2 00 | 12 54 | do |
| do ... | do ..... | 108 | 243 | 11 20 | 2 00 | 13 20 | do |
| do ... | do ..... | 111 | 246 | 11 43 | 2 00 | 13 43 | do |

Dated at Marquette, this second day of March A.D. 1887.

J. N. FAIRBANKS,
Sec.-Treasurer.
Municipality of Belcourt,
P.O. Box 213, Winnipeg, Man.

(No. 515) 11-12